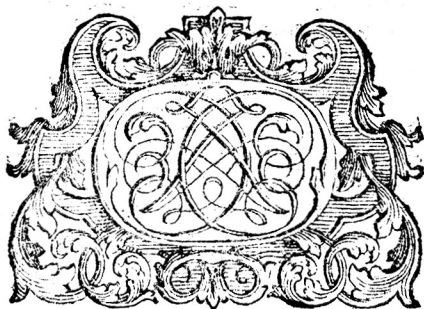


LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique sur
les Matieres du tems; contenant aussi
quelques nouvelles de Litterature.

A V R I L 1741.



A LUXEMBOURG,
Chez ANDRE' CHEVALIER, Imprimeur
de Sa Maj. la Reine de Hongrie & de
Boheme, & Marchand Libraire.

M. D C C. XII.

*Avec Privilege de Sa Sacrée Majesté Imperiale
& Catholique, & Approbation des
Commissaires Examineurs.*

AVIS AU PUBLIC.

ON a grand soin de faire paroître ce Journal régulièrement au commencement de chaque mois ; & on ne néglige rien pour le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il est possible. Pour cela on continue d'inviter les Sçavans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. On les prie aussi d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) au Sieur André Chevalier, Imprimeur de ce Journal, qui en a seul le fond depuis son origine, & qui le vend complet & par mois séparés, à un prix raisonnable.

On trouve aussi chez ledit Chevalier, outre ses impressions, un fort grand & un fort bel assortiment de Livres de tous Pais. Le même débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques, & Littéraires; entr'autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 41. vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol. & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Sçavans, par M^r. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. part. in 8^o. nouv. édit. revûe par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ledit Chevalier le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 24. Tomes en 2. parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45. vol.

LA CLEF DU CABINET²³⁵

D E S

PRINCES DE L'EUROPE,

Où, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Avril 1741.

ARTICLE PREMIER.

Contenant diverses piéces interessantes.

QUOIQUE la France eut conclu dès le 28. Mai de l'année dernière un Traité avec la Porte Ottomane, on ne le voit publié que depuis peu, & sous le titre de *Capitulations renouvelées entre le Roi Très-Chrétien & le Grand Seigneur*. Nous avons cru devoir en présenter le préambule suivant à nos Lecteurs.

Nous l'Empereur des puissans Empereurs, l'Appui des Grands du siècle, le Distributeur des Couronnes aux Rois qui sont assis sur le Trône du monde, l'Ombre de Dieu sur la terre, le Serviteur des deux illustres & nobles Villes la *Mecque & Medine*, lieux augustes, sacrés, origine de la Foi, du côté desquelles tous les Musulmans adressent leurs vœux; le Maître & le Protecteur de la Sainte Jerusalem &c. &c.

Nous qui sommes Sultan, fils de Sultan l'Em-

*Préambule
d'un Traité
entre la
France &
la Porte.*

Q 2 peur

père Mahmoud, fils de l'Empereur Mustapha, qui étoit fils de l'Empereur Mehemed, par la bonté parfaite & la grace du Distributeur des Royaumes, & par la faveur de celui dont l'existence n'est pas douteuse, Souverain de toutes les créatures, le Refuge des Souverains des plus illustres Familles, & le Défenseur des Princes qui ont eu de l'estime & de la confiance pour notre Haute Porte, laquelle est le centre du bonheur & de la félicité, & l'azile de ceux qui y recourent.

Au plus glorifié entre les grands Princes de la croyance de JÉSUS, & qui a été élu pour être l'Arbitre & le Médiateur des affaires de toute la République Chrétienne, plein de grandeur, de gloire & de majesté, possesseur des vraies marques d'honneur & de dignité LOUIS XV. Empereur de France & d'autres vastes Royaumes qui en dépendent, très-magnifique, très-honoré, notre sincère & ancien Ami, dont le terme & le succès des entreprises soient heureux.

On a envoyé à notre Porte de félicité une Lettre contenant des témoignages de la plus parfaite sincérité, de la plus particulière affection, candeur & droiture, de la part du susdit Empereur, qui a adressé la susdite Lettre, pour nous être conignée, à Louis Sauveur Marquis de Villeneuve, son Conseiller actuel d'Etat, & son Ambassadeur à notre Porte de félicité, qui est le modèle & l'appuy des Seigneurs Chrétiens, & un des plus habiles, prudens, sages, estimés & honorés Ministres, dont la fin soit comblée de tout bonheur. Nous avons donné notre consentement Impérial, conformément à la permission qui nous en auroit été demandée, pour qu'il

qu'il fût admis jufques devant nôtre Trône, qui eft environné de gloire & de lumiere; & en nous rendant la fufdite Lettre, il a été témoin de nôtre Majesté, & a participé à nôtre faveur & grace Impériale.

La fufdite Lettre, après la confignation faite par ledit Ambaffadeur, a été traduite, & fon contenu nous a été expliqué tout au long, fuivant l'ancien ufage des Ottomans, & présenté au pied de nôtre Trône Impérial (qui eft auffi élevé que les Cieux) par le très-honoré Eshadgi Mehemet Paoha, nôtre Miniftre Général, Interprête abfolu de nos Ordonnances, l'ornement du monde, & chargé du maintien du bon ordre des Peuples, le foutien de la réputation & de l'édifice de nôtre Empire & de nôtre profpérité; ferme & folide apuy des colonnes de nôtre félicité & de nôtre gloire, le très-loüé Grand Vizir, Lieutenant-Général, & abfolu Vizir, d'un augure heureux; que Dieu augmente & perpétue fon pouvoir & fes victoires ! Et comme les termes de cette Lettre pleine d'amitié, portent un défir de la part de Sa Majesté, de faire, fuivant l'amitié, tout honneur aux Paâtes, Accords & Traités conclus & arrêtés depuis un tems immémorial, & maintenus inviolablement jufqu'aujourd'hui, entre nos glorieux Ancêtres, fur lesquels foit la lumiere de Dieu, & les très-magnifiques Empereurs de France; & que les Capitulations Impériales renouvelées l'an de l'Hégire mille quatre-vingts quatre, fous le regne de Sultan Mehemet, nôtre augufte Grand-Pere, généreux, noble pendant fa vie, & heureux à fa mort, ont eu pour but le repos, tranquillité & protection des Ambaffadeurs, Consuls, Interprètes, Marchands & autres Sujets de France;

nous voulons pareillement que du tems de nôtre Regne de felicité, lefdites Capitulations soient renouvelées, & confirmées : Et vû la sincere amitié & l'attachement qu'ils ont toujours fait paroître à l'égard de nôtre sublime Maison Ottomane, nous avons donné pareillement nôtre consentement Impérial, pour que les Articles qui ont été requis, & sur lesquels il a été conféré entre le fufdit Ambaffadeur de France & les Ministres de nôtre sublime Porte, dont nous avons été instruits, y soient ajoutés & inferés ; nôtre volonté & defir impérial étant de fortifier & augmenter de jour à autre, l'amitié qui fubfifte depuis un tems immémorial, entre nôtre perpétuelle Porte & l'Empire de France ; le fufdit Empereur ayant pareillement donné, du tems de nôtre Regne, des preuves convaincantes de la vraie amitié : Ces motifs, joints à l'envie que nous avons de pouvoir affermir de plus en plus les liens d'une femblable & fi ancienne amitié, ont fait émouvoir dans Sa Majefté Imperiale des fentimens conformes à leurs defirs : Et comme les fruits que doit produire l'amitié font le commerce & la sûreté des allans & venans, nous confirmons par ces présentes, dans toute leur étendue, les Capitulations anciennes & renouvelées, de même que les Articles qui y furent inferés lors de la fufdite date : Nous voulons encore, pour procurer plus de repos aux Négocians, & donner de la vigueur au commerce, les affranchir du droit de Mézeterie, qu'ils ont payé de toute ancienneté. Cet Article, de même que plusieurs autres concernant le commerce & sûreté des allans & venans, ont été discutés, traités & réglés, & mis dans une bonne forme, dans les diverfes conferences
qui

qui se sont tenuës à ce sujet, entre le susdit Ambassadeur muni de pleins-pouvoirs suffisans pour traiter sur cette matiere, & les personnes préposées de la part de nôtre sublime Porte; de maniere que, lorsque tout a été convenu & conclu, nôtre suprême & absolu Grand Vizir en a rendu compte à nôtre Etrier Impérial. Et comme nôtre volonté est de témoigner dans cette occasion, le cas & l'estime que nous faisons de la constante amitié de l'Empereur de France, qui dans ce tems-ci particulièrement, nous a fait connoître la sincerité de son cœur: A cet effet, nous avons donné nôtre signe Impérial, & ordonné l'exécution des Articles nouvellement accordés & conclus; Voulons, que les Capitulations anciennes & renouvelées, soient transcrites & rapportées exactement mot pour mot, au commencement, & que les Articles nouvellement réglés & accordés y soient ajoutés comme venans après. C'est dans cet ordre, que nous avons donné les présentes Capitulations, qui ont été remises & consignées entre les mains dudit Ambassadeur, & dont la teneur est conçûe dans les termes suivans, par nôtre commandement, dont le cours marque nôtre puissance absoluë.

ici sont inserées mot à mot les Capitulations de 1604. & 1673.

Outre que j'accepte & confirme les présentes Capitulations anciennes, de la même maniere qu'elles sont rapportées ci-dessus, & telles qu'elles ont été renouvelées sous le Regne du susdit Empereur nôtre ayeul, de glorieuse mémoire; de même, les Articles demandés, & nouvellement réglés & accordés, ont été joints aux Capitulations anciennes, rapportées & exprimées de la maniere suivante.

Ici suivoient les nouvelles Capitulations divisées en 42. Articles , qui sont trop concis pour être abrégés , & trop longs pour être inserés dans nôtre Journal ; il suffit de dire qu'ils sont si avantageux à la France , que toutes les Nations qui trafiquent en Turquie , pourroient en concevoir de la jalousie. La conclusion du Traité détermine combien il doit durer ; la voici.

Et enfin , tant que Sa Majesté le très-magnifique Empereur de France & ses Successeurs , seront fermes & constans dans leur sincérité & bonne amitié envers nôtre Empire , & continueront de nous en donner des marques , pareillement de la part de nôtre Majesté Impériale , nous nous engageons sous nôtre serment Impérial , le plus sacré & le plus inviolable , de maintenir à l'avenir , tant pour nous , que pour nos Successeurs , comme aussi pour nos suprêmes Vizirs , nos honorés Pachas , & pour tous ceux qui sont soumis à nos ordres , de ne contrevenir en rien aux presens Articles : Nôtre intention étant de fortifier toujours les fondemens de la sincere amitié & bonne correspondance ; & à cet effet , nous voulons que ces Impériales & heureuses Capitulations , qui ont été accordées , soient exécutées selon leur noble teneur. Ecrit le quatrième jour de la Lune de Rébrou-Euvel , l'an de l'Hégire mille cent cinquante-trois , dans nôtre Ville Impériale de Constantinople la bien gardée.

De cette pièce nous passons à celles qui ont du rapport à l'Election d'un futur Empereur.

II. L'Electeur de Mayence a écrit à tous les Electeurs , pour leur donner part d'une proposition qui lui a été faite par l'Electeur Palatin
de

de proroger la Diette d'Élection. En raportant, comme nous allons le faire, la Lettre que Son Altesse Electorale a adressée au Sérenissime Grand Duc de Toscane; cette Lettre suffira pour les autres, étans écrites toutes dans le même goût. La voici.

LE devoir de nôtre Charge nous oblige d'informer
 Votre Altesse Royale que l'Electeur Palatin nous a écrit une Lettre en date du 6. de ce mois, dans laquelle il donne à entendre, que le Roi de Prusse étant entré avec une Armée en Silesie, & qu'y ayant des difficultés au sujet du Suffrage Electoral de Boheme, on ne pouvoit gueres se flater aussi longtemps que ces deux affaires ne seroient point accommodées, de faire rien de bon dans la Diette d'Élection que nous avons convoquée au premier du mois de Mars prochain; mais qu'au contraire on avoit tout lieu d'appréhender que les differends qui ont déjà éclaté, & les troubles qu'ils occasionnent, s'embroïlleroient davantage, & que si la Diette ne se rompoit pas à la fin, elle traineroit du moins en longueur, avec une perte égale du tems & des frais. En consequence Son Altesse Electorale Palatine nous a demandé, si, en égard à ces conjonctures critiques, il ne seroit point de l'intérêt de l'Empire, que la Diette fût reculée de trois ou quatre mois, au lieu d'en faire l'ouverture pendant ces troubles, & d'en faire naître par-là de nouveaux & de plus grands ?

Ces considérations que l'Electeur Palatin nous expose dans sa Lettre, sont de la dernière importance, d'autant qu'il est incontestablement de l'intérêt & de la gloire de l'Empire qu'il soit pourvu d'un Chef le plutôt possible, & dans le tems fixé par sa premiere Loix fondamentale; savoir, par la

*Lettre de
 l'Electeur
 de Mayence
 au Grand
 Duc de
 Toscane.*

la Bulle d'Or , le danger de voir croître & augmenter les differends & le trouble, devant croître & augmenter à proportion qu'on voudroit s'éloigner de cette Loix. De façon que le sort de la chere Patrie seroit bien à plaindre, si l'on ne pouvoit pas surmonter ou aplanir tout ce qui paroît s'opposer à cette fin salutaire.

Vôtre Altesse Royale étant revêtuë de l'administration du Suffrage Electoral de Boheme, nous n'avons pu nous dispenser de communiquer avec Elle sur cet important article, de même que nous le faisons aussi avec les autres Electeurs, conformément à notre obligation. Nous prions Votre A. R. de ne point tarder de nous faire part de son avis, d'autant que le terme prescrit par les Loix, approche, & qu'on ne sauroit le changer, sans le consentement des autres Electeurs. Nous sommes, &c. Le 12. Janvier 1741.

Le Sérénissime Grand Duc a fait à cette Lettre la Réponse suivante.

Réponse
du Grand
Duc de
Toscane.

Nous sommes très-obligés à Votre Dilection de l'honneur qu'elle Nous a fait de Nous communiquer la proposition que lui a faite l'Electeur Palatin, touchant la nécessité de differer le terme fixé pour l'Election. Le sort de la chere Patrie seroit véritablement à plaindre, comme le remarque très-bien Votre Dilection, si dans cette fâcheuse conjoncture de troubles dangereux qui se sont élevés dans l'Empire, on devoit, pour quelque raison que ce soit, reculer un ouvrage si salutaire. Plus l'injustice de l'invasion du Roi de Prusse en Silesie est manifeste, plus elle est contraire à la Paix publique; & plus les suites s'en font déjà sentir, plus il nous paroît nécessaire à la Reine & à moi de donner sans délai un Chef à la chere Patrie.

Si elle n'avoit pas perdu si prématurément son Chef, il est vraisemblable, qu'on ne se seroit pas porté à des hostilités si manifestement défendues par les Constitutions de l'Empire; & par une conséquence toute naturelle, il est manifeste, que pour y rétablir au plutôt la tranquillité intérieure, dont il est incontestable que dépend le bien public & la sûreté d'un chacun, il ne peut y avoir de remède plus efficace que de remplir sans délai le Trône Impérial. Cette considération nous paroît si convaincante, que Nous ne saurions nous dispenser la Reine & Nous, de soutenir, que le premier motif rapporté dans la Lettre de V. D. devoit plutôt déterminer à faire accélérer l'Election qu'à la faire différer. Votre Dilection est trop éclairée, pour prendre le change dans cette occasion, & ne point sentir ce que dans cette conjoncture demande sa propre sûreté, aussi-bien que celle de la Patrie en général.

Quant aux difficultés qu'on a voulu susciter au commencement par rapport au Suffrage Electoral de Bohême; elles ne sont pas d'une nature à pouvoir apporter le moindre empêchement à la tenue de la Diète. Car de quelque côté qu'on veuille l'envisager par rapport à la manière, on ne sauroit le révoquer en doute, sans faire une violence manifeste à la Bulle d'Or & aux Privilèges du Royaume de Bohême, qui y sont confirmés en termes si précis. Il n'y a pas jusqu'à ceux, qui, ne connoissant pas la droiture de nos intentions & de leur but au bien public, avoient au commencement quelque scrupule au sujet de l'Administration de ce Suffrage, qui ne paroissent aujourd'hui être entièrement convaincus de cette vérité. Et s'il reste encore quelque scrupule à ce sujet, on peut toujours le lever d'une manière ou de l'autre, sans qu'il reste à cet égard aucun sujet de différer l'Election. Mais nous pou-

vous assurer, que jusqu'ici il n'est rien parvenu à notre connoissance qui affoiblisse, ou entame pour peu que ce soit les raisons dont nous avons appuyé notre Administration.

On a démontré clairement en divers Ecrits, qui ont été communiqués de notre part à Votre Dilection, l'usage des siècles passés, les prérogatives particulières de la dignité Electorale du Royaume de Bohême, & ce que la Bulle d'Or établit & confirme par rapport à ces prérogatives. Si des vérités de cette force & de cette évidence ne doivent pas triompher de tous les obstacles, la situation de la Patrie est dans le fond encore plus triste qu'elle ne paroît, la confusion croîtra au lieu de diminuer, & il n'y aura plus à l'avenir aucun droit de sûreté.

L'Electon de Charles-Quint, comme le prouvent les Actes de la Diette, fut accompagnée de conjonctures, qui bien plus que les présentes auroient pu donner lieu à des difficultés. Le Roi de Bohême étoit mineur, & il y avoit un Agnat qui vouloit administrer son Suffrage. Les Etats du Royaume s'oposèrent à cette prétention, & envoyèrent de leur part une Ambassade à la Diette, qui y fut admise préférentiellement à celle de l'Agnat, sans qu'on s'avisât de reculer à ce sujet ni le terme de l'Electon, ni l'Electon même.

Maintenant, que la Lignée Masculine est éteinte, il n'y a & ne peut y avoir aucun Agnat, & par conséquent ce qui est réglé dans la Bulle d'Or par rapport aux Agnats, ne sauroit fournir ici la moindre ombre de doute. Ceci est d'autant plus vrai, que le College Electoral a déjà reconnu dans ce tems-là, que ce Reglement ne regardoit pas la Bohême. Comment peut-on après cela former la moindre difficulté au sujet de l'exercice du Suffrage Electoral, attendu que tout l'Empire a reconnu que la Reine est l'Héritière

rière légitime de la Couronne de Bohême, Couronne, qui, conformément à la Bulle d'Or, emporte avec soi le Suffrage Electoral? Et comment enfin attaquer avec quelque apparence de raison le transport de l'exercice de ce Suffrage que la Reine a fait en votre faveur? Sur-tout, si l'on fait attention que les Etats s'en étant autrefois arrogés l'exercice contre un Agnat, les Electeurs se sont hautement déclarés pour eux. Les conjonctures n'étoient pas aussi critiques qu'aujourd'hui; on auroit pu différer l'Election d'un Chef, sans craindre les grands malheurs, dont on est à présent menacé, & le prétexte de la différer auroit eu du moins quelque vraisemblance, au lieu qu'après la décision que le College Electoral a porté alors dans cette affaire, il ne peut & ne doit plus rester aucune difficulté à ce sujet &c. Le 24. Janvier 1741.

III. Les Electeurs de Treves, de Saxe & de Hannover pensent comme Son A. R. le Grand Duc de Toscane, sur l'Election d'un Empereur, & paroissent même d'accord pour l'accelerer, quoiqu'il peut-être ces Princes ne soient pas d'accord sur le Sujet à élever à cette suprême Dignité. On ne sçait si les Electeurs de Baviere & de Cologne sont dans les mêmes sentimens, puisqu'ils leurs Ambassadeurs n'ont pas encore ordre de se rendre au lieu de la Diète. Mais celui de Brandebourg, dont les vûes se découvrent tous les jours de plus en plus, a répondu le 31. Janvier à l'Electeur de Mayence, « qu'il sou-
haitoit très-ardemment qu'il plût au Ciel d'ac-
corder bientôt un Chef à l'Empire, & à la chere
Patrie; & que l'affaire de Silesie n'étoit pas
capable d'apporter aucun empêchement à la
tenue de la Diète au tems marqué, d'autant
« qu'il

» qu'il ne tenoit qu'à la Cour de Vienne de
 » s'accommoder avec lui aux conditions avan-
 » tageuses qui lui ont été offertes à diverses
 » reprises : Que cependant il étoit d'avis , de
 » même que l'Electeur Palatin , mais pour plu-
 » sieurs autres raisons très-importantes , qu'il
 » conviendrait de differer de trois ou quatre
 » mois l'ouverture de la Diette , afin de profi-
 » ter de ce tems pour aplanir les difficultés &
 » accommoder les differends qui divisent diver-
 » ses Cours de l'Empire , & pour pouvoir pro-
 » ceder ensuite avec plus de facilité à dresser
 » la Capitulation Impériale , & à l'Election
 » même. »

C'est de ces pièces que nous venons de donner ,
 que le premier article de ce Journal se trouvera
 composé ; & terminé par ce qui suit.

IV. Les *Vers Alexandrins* sont le mor de nôtre
 Enigme du mois passé.

ENIGME.

Souvent on me ravit , mais toujours je demeure ,
 Sans passer dans les mains de celui qui me prend ,
 Je suis le plus petit , mais je suis le plus grand ;
 Et l'on ne me peut voir , qu'aussi-tôt je ne meure.

FABLE.

UN Marabout d'esprit bizarre ,
 Et d'un naturel fort avare ,
 Se rétrécissoit le gosier ,
 De peur de vuider son grénier.
 Le Rat lui paroît formidable :
 Il trouve la Fourmi aimable ;
 La prend , la met sur ses genoux ,
 Et lui dit d'un air tendre & doux ,

Je veux te prendre pour ma maîtresse,
 Et puis la baise, & la caresse,
 Lui met tous ses trésors en main,
 L'exhorte à ramasser du grain.
 Mais la diligente ouvrière
 Mene toute la fourmilie
 Sur le grenier du Marabout,
 Qui pille, & qui emporte tout.
 C'est pour éviter la paresse,
 Qu'elle duppe par son adresse,
 Celui qui méritoit ce sort,
 Qu'il craignoit bien plus que la mort.

Le Lecteur donnera à ce conte le sens moral qu'il voudra.

A V I S

QUE Jean-Louis Brandmuller, Libraire & Imprimeur à Bâle, donne au Public, au sujet d'une nouvelle réimpression du Livre intitulé, *Thesaurus Juris Romani, continens rariora meliorum interpretum Opuscula, in quibus Jus Romanum emendatur, explicatur, illustratur. Item Classicis aliisque Auctoribus haud raro lumen accenditur. Cum Praefatione EVERARDI OTTONIS, Jurisconsulti & Antecessoris*, en 5. Volumes in folio; Livre dont l'utilité & le mérite sont assez connus aux Jurisconsultes, sans qu'on trouve nécessaire d'en faire l'éloge.

Ce Livre a été imprimé en 1725. à Leyde, & se vend à un prix très-haut; c'est pourquoi ledit Sieur Jean-Louis Brandmuller s'est résolu de le procurer au Public à un prix fort au-dessous de cette édition, & cela par la voye ordinaire des Souscriptions.

On imprimera cet ouvrage sur deux sortes de papier,

papier, dont le prix du grand papier médian blanc & collé, sera de 24. florins d'Empire, ou 60. livres argent de France, & du moindre papier brun & non collé, de la même grandeur, de 18. florins d'Empire, ou 45. livres de France.

Le payement se fera en quatre termes égaux ; le premier en prenant la Souscription, de six florins d'Empire ; ou quinze livres de France, pour le papier blanc & collé, & de quatre florins & demi, ou 11. liv. 5. sols pour le papier brun & non collé ; le second payement se fera en délivrant le premier Volume, avec la même somme, ce qui sera au mois de Mai prochain ; le troisième en délivrant les second & troisième Volume ; & le quatrième en délivrant le quatrième Volume ; ainsi qu'il n'y aura plus rien à payer en délivrant le cinquième & dernier Volume, qui sera en quinze mois.

On se servira de Caractères tout neufs, & on n'épargnera aucun soin pour que la correction soit bien exacte, aussi-bien que pour la netteté de l'ouvrage.

Les Souscriptions seront ouvertes chez les principaux Libraires de l'Europe, & ainsi chez le Sr. André Chevalier, Imprimeur de ce Journal ; jusques à la fin du mois de Mai, après quoi on ne fera plus reçu à profiter du bénéfice accordé aux Souscrivans ; & si quelqu'un souhaite après le tems d'acheter ce Livre, il peut compter qu'il lui sera vendu 36. florins, ou 90. livres argent de France, le papier blanc & collé, & l'autre de la moindre sorte à 24. florins, ou 60. livres.

Autre Avis.

DEpuis le décès du Sieur Garrus Médecin, Auteur de ce grand Elixir qui porte son nom ; le Sieur Garrus son neveu, Chirurgien à Paris, seul du nom, & qui en a le secret, en fait la distribution. Il avertit le Public, que différentes personnes se mêlent de vouloir imiter la composition de ce Remede, & que dans les cas pressans leur espece de liqueur ne produit aucun effet ; c'est pourquoi il est essentiel de s'adresser à des Commissionnaires fidèles.

Le Sieur Garrus demeure à Paris Ruë des Mauvais-Garçons, près la Ruë de Busfy, vis-à-vis l'Hôtel de Mâcon, Fauxbourg St. Germain.

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

I. **V**ienne. Il y a beaucoup d'apparence que les difficultés suscitées par la Cour de *Munich* sur les Testament & Codicile de l'Empereur Ferdinand I., se réduiront à ce qui s'en est présenté, & qu'elles se termineront par un accommodement à l'amiable, puisque les deux Cours ne se portent à rien, d'où l'on puisse tirer la conséquence qu'elles cherchent sérieusement à se brouiller ; il est ainsi à présumer que la décision de tout le differend est dès-à-présent remis au jugement de quelques Cours désintéressées, ou, comme on le pense, à celui de la Diète qui va s'ouvrir à *Francfort* pour donner un Empereur au Monde Chrétien, & un Chef à l'Empire. Aucun mouvement ne se fait plus en Baviere ; & si des Troupes de cette Cour ont

eu ordre de marcher vers les frontieres du *Tirol*, elles ont aussi reçu celui d'y faire halte; mais ce qui est plus remarquable pour un accommodement, est, qu'un Envoyé du Roi de Prusse auprès de l'Electeur de Baviere, qui est Mr. de Klinggraff, dans la premiere Audience qu'il en eut, lui ayant fait plusieurs propositions dont le dessein n'étoit pas difficile à pénétrer; Son Altesse Electorale lui répondit « qu'Elle accep- » toit avec plaisir les offres de Sa Majesté Prus- » sienne; mais que son unique but étant de » conserver la tranquillité dans l'Empire, elle » avoit pris la résolution d'éviter tout ce qui » pourroit y être contraire. » Le Roi de Prusse ne s'attendoit, peut-être, point à une telle déclaration, après avoir saisi l'occasion du differend formé par l'Electeur de Baviere contre la Reine de Hongrie & de Boheme, pour faire d'autant mieux goûter ses propositions à ce Prince. Nous laisserons donc l'affaire avec la Baviere dans l'état qu'elle nous montre, pour reprendre celle qui est dans un état infiniment plus violent; c'est l'entreprise du Roi de Prusse.

II. On ne voit dans cette affaire surprenante pour la conjoncture, & qui surprend tout l'Univers, aucun juste moyen de la terminer, que S. M. Prussienne ne retire avant toutes choses ses Troupes de la Silésie. Si l'on doit traiter, vraisemblablement on ne peut le faire, que ce point ne soit posé pour préliminaire: Et comme le Roi de Prusse paroît fort éloigné d'y souscrire, il est clair qu'on n'entrera pas de si-tôt en négociation avec lui, quoi qu'il avance toujours, mais d'une façon inconcevable, qu'il ne vient qu'à la Reine d'accepter un accommodement

ment équitable. Mr. Robinson, Ministre de la Grande Bretagne, est le seul des Ministres des Têtes couronnées, résidens à Vienne, qui eut fait quelques ouvertures pour un accommodement, ensuite de plusieurs dépêches que sa Cour lui avoit envoyées sur la fin de Février : Il a eu à cette occasion une audience particulière du Grand Duc ; il a aussi été en conférence avec le Comte de Sintzendorff, & le Comte de Stahrenberg, & le tout a été suivi d'un grand Conseil, & du renvoi à Londres du Courier que Mr. de Robinson avoit reçu, avec le résultat de ce Conseil, qui n'est autre, selon toute opinion, que la sortie des Prussiens de la Silésie doit précéder l'ouverture d'une négociation dans laquelle on puisse convenir d'un accommodement.

Comme on ne peut se flater d'un tel événement, par les apparences du contraire, tout se prépare à avoir bientôt une Armée considérable sous les ordres du Général de Neipperg, en *Silésie*, où nous allons descendre, afin d'y arrêter nos Lecteurs pour quelques momens.

III. *Silésie*. Le Roi de Prusse se retrouve à son Armée dans cette Province depuis la fin de Février, étant parti à cet effet de Berlin le 19. du même mois, avec une nombreuse suite. En attendant son arrivée, & depuis la levée du Siège de *Neuß* par ses Troupes, l'Artillerie qu'elles y avoient employée a été transportée à *Oblau* à quatre lieues de *Breslau*, à l'exception des huit pièces de Canon abandonnées, & que les Autrichiens ont transportées de *Richlitz* à *Neuß*, comme nous l'avons dit. Voici un récit de ce qui s'est passé de plus singulier en cette

Province, après ce que nous en avons rapporté le mois passé.

*Ce qui
est exigé
des Etats,
& leur
réponse.*

Le jour même du départ de Sa Maj. Prussienne pour retourner à *Berlin*, qui étoit le 24. Janvier, Elle fit déclarer par ses Officiers aux Députés des Etats de la Principauté, qu'ils eussent à lui prêter hommage. Les Etats ayant demandé trois jours pour délibérer sur cette proposition, ils remirent le 27. à ces Officiers une réponse, par laquelle ils exposent les raisons qui ne leur permettent pas de faire ce que le Roi demande d'eux, en voici la traduction.

« La proposition que les Commissaires de
» guerre du Roi de Prusse ont faite de bouche
» le 24. de ce mois, & plus amplement par la
» lecture d'un Ecrit, à la Cour générale des Taxes, & ensuite aux Députés du Trésor, ayant
» été dûement rapportée à l'Assemblée publique,
» on a reconnu qu'elle étoit contraire à la
» Constitution du Pays, aux Droits & Prérogatives des Etats, & au Serment de tous les
» Envoyés, Députés & Officiers du Pays, qui
» composent l'Assemblée publique; & qu'en
» conséquence, n'étant pas en leur pouvoir de
» s'y prêter, ils se promettoient de l'équité du
» Roi de Prusse, pour la personne duquel ils
» avoient d'ailleurs tout le respect dû à un si
» grand Prince, qu'il desaprouveroit lui-même
» la moindre démarche qu'ils voudroient faire
» contre leur serment, & ne ressentiroit pas le
» refus que la religion & l'honneur leur arrachoit; d'autant que Sa Maj. demanderoit elle-même de ses propres Sujets, dans de semblables conjonctures, la même fidélité & le même
» attachement à leur devoir.

» C'est-là le rapport que je suis chargé de
» faire,

faire, & que je fais, en conséquence, aux Commissaires de guerre du Roi de Prusse, leur déclarant en même-tems, que l'Assemblée publique se flate que le zèle de Sa Majesté pour la justice, & les assurances réitérées qu'elle a données, & même fait publier par des imprimés, en entrant dans ce Duché, d'en vouloir maintenir tous les Droits, Libertés & Privilèges, tant par rapport au public qu'aux particuliers, ne permettroient pas qu'on leur fit plus à l'avenir des propositions de cette nature, & que si, contre l'attente de l'Assemblée publique, le contraire arrivoit, on ne pouvoit se dispenser de protester solennellement & en même-tems en tout respect, contre ce qui pourra être entrepris par des voyes de fait, ou autrement, afin de sauver les Droits, Libertés & Privilèges du Pays en général & de tous les Etats en particulier, comme aussi afin de préserver à la face de Dieu, de leur Souverain suprême & de toute la Terre, l'Assemblée publique avec tout le Pays, de tout le dommage & des mauvaises suites que sans cela on auroit lieu d'appréhender. Breslau le 27. Janvier 1741. »

Le Comte de Schwerin, Général en chef de l'Armée Prussienne, a, de son côté, écrit une Lettre le 29. Janvier aux Capitaines des Cercles d'Olmütz & de Prerau, par laquelle il déclare aux Etats, tant Ecclésiastiques que Séculiers de la Principauté de Moravie, que dans l'espace de quinze jours ils eussent à lui envoyer des Députés munis de pleins-pouvoirs convenables pour regler avec lui les contributions qui leur seront imposées, à moins d'être traités, selon les loix de la guerre : Mais les Capitai-

nés des deux Cercles ont répondu à ce Général, qu'il eut à venir lui-même lever les Contributions qu'il prétend.

C'est de *Troppau* que Mr. de Schwerin a écrit la Lettre dont nous faisons mention. Le lendemain il fit publier & afficher par-tout où il put un Placard dont voici la teneur.

« Le Comte de Schwerin de Schwerinsberg &c.
 » fait sçavoir à tous & un chacun, & principalement à ceux à qui il appartiendra, que
 » le Roi de Prusse, son très-gracieux Maître,
 » l'a chargé de notifier en son nom aux Habitans de Silesie & de Moravie, de quelque état
 » & condition qu'ils soient, que Sa Majesté
 » n'a point intention de leur causer le moindre
 » dommage; mais qu'au contraire Elle est entièrement disposée à leur faire sentir les effets
 » de sa protection & de son assistance, &
 » qu'Elle ne manquera pas de leur en donner
 » les preuves dans toutes les occasions qui se
 » présenteront; qu'en conséquence ayant appris
 » que les Sujets étoient surchargés d'impôts,
 » Elle avoit résolu de les remettre sur l'ancien
 » pied, comme aussi de rechercher les moyens
 » les plus propres pour leur soulagement. D'un
 » autre côté, le Roi son Maître lui a ordonné
 » d'avertir tous les Sujets tant Ecclésiastiques
 » que Séculiers, Nobles, Habitans des Villes &
 » de la Campagne, que si quelqu'un d'entr'eux
 » avoit l'audace de prendre les armes contre
 » les Troupes de Sa Majesté, il sera poursuivi
 » conformément à l'usage de la guerre, par le
 » fer & le feu; que les innocens seront sacrifiés & pillés avec les coupables; & que
 » ceux qui seront trouvés les armes à la main,
 » seront pendus sans distinction de personnes, &c.

IV. De ces insinuations du Général Prussien venons à ses opérations. Ce qu'on en a remarqué d'abord n'a pas été de le voir exécuter ses menaces sur la *Moravie* : Loin de-là ; les Troupes Autrichiennes commençans d'y arriver , il abandonna la Campagne , & se renferma dans *Troppau* & autres Villes de ces quartiers qu'il fortifie, pendant que tous les Détachemens qu'il avoit faits vers les frontieres de cette Province s'en retirerent , pour se rapprocher de l'intérieur de la *Silésie*. Mais un Corps qui étoit devant le Château de *Namslau* , l'ayant canonné & bombardé avec force pendant plusieurs jours , a obligé la Garnison , composée de 300. hommes , de se rendre le 31. prisonniere de guerre. Le *Grand Glogau* toujours bloqué , sera vraisemblablement la Place d'importance qui tombera la premiere sous le pouvoir du Roi de Prusse , venant à être attaquée dans les formes , ainsi que le dessein de ce Prince en paroît être , puisque cette Place n'est plus des mieux fournie de vivres & de munitions , & que la Garnison , sous les ordres du Comte de Wallis , en est beaucoup affoiblie. Sa Majesté Prussienne , qui au commencement de Mars avoit son quartier à *Schweidnitz* , doit avoir pris , comme on le public , la résolution de recommencer ses opérations par cette conquête. C'est d'ailleurs le résultat d'un grand Conseil de guerre auquel il a présidé. Les Siéges de *Brieg* , *Neuß* , *Frendenthal* , & enfin de toutes les autres Villes & Forteresses qui n'ont pas encore subi le joug du jeune Conquerant , feront l'occupation de son Armée en même-tems : L'Arrêt en est porté , l'on doit s'en rendre maîtres , & franchissant de suite tous les obstacles , passer de cette Province.

en d'autres , pour y porter de la même façon & le fer & le feu ; puis-que déjà les Prussiens sont entrés dans *Friedeck* à neuf lieues d'*Olmütz* , l'ont entièrement pillé , & mis le feu au Château , pendant qu'un autre Corps obligea les Miliciens & Valaques à *Miseck* de céder à la supériorité des forces , & que non content d'avoir pillé cet endroit , & brûlé dix-sept maisons , il a porté sa cruauté jusqu'à en massacrer tous les Habitans , sans distinction d'âge ni de sexe. *Miseck* est le premier Village de la *Moravie* du côté de la *Silésie* , & ce fut pour se venger des Valaques Autrichiens qui l'habitoient , que les Prussiens commirent contre eux l'action barbare de les massacrer , parce qu'ayans eu ensemble une rencontre , la tête fut enlevée à un Soldat Prussien , & mise sur une perche , pour que les autres en fussent intimidés. Mais voyons si rien ne tiendra contre la rapidité du torrent.

V. De nouvelles Troupes de la Reine de Hongrie & de Bohême arrivent tous les jours du côté d'*Olmütz* , qui vont joindre à *Sternberg* le Comte de Braun , commandant en chef les forces de cette Souveraine en *Silésie* , & en *Moravie* , ou qui prennent la route de *Glatz* pour aller joindre celles qui y sont déjà. Le Comte de Braun observe exactement les mouvemens des ennemis , & prend les mesures nécessaires pour s'opposer à leurs desseins. Il a donné ordre à plusieurs Régimens de son Corps de se tenir prêts à marcher ; mais l'Artillerie qu'il attend n'étant pas encore arrivée , on ne croit pas qu'il puisse entreprendre rien de conséquence de si-rôt. En attendant , ce Général a jeté dans *Freudenthal* une garnison de Troupes réglées , sous le commandement d'un Ingénieur Major ,
qui

qui fait travailler en diligence à mettre cette Place, qu'on regarde comme la clef de la Moravie, en état de défense, en démolissant les Maisons des Fauxbourg où les ennemis pourroient se loger, & en faisant élever des ouvrages dans les endroits les plus foibles : Il a depuis augmenté cette garnison d'un Détachement d'Infanterie, & d'un autre de Cuirassiers, Dragons & Hussars. Ses soins se portent également à toutes les autres Villes qui peuvent faire de la résistance, & qui attendent la visite des Prussiens. *Olmütz & Glatz*, comme on le pense, n'en seront pas exemptes. Comme on a fait vers cette dernière Ville des abattis dans les Bois, & qu'on les a étendus depuis la frontière de la Moravie jusqu'à *Wartha*, pour couvrir le Pays contre les incursions des Prussiens; de même ces derniers ont commencé d'en faire depuis *Wartha* jusques aux frontières de Bohême, pour se couvrir contre les Troupes d'Autriche : En même-tems ils rétablissent le Pont de *Wartha*, & construisent à *Frankenstein*, Ville de la Silesie, située dans la Principauté de *Munsterberg* un Pont-levis du côté de *Wartha*, afin de se mettre à couvert de toute surprise. Mais tout ceci n'a pas empêché que trente Hussars du Régiment de Spleni commandés par un Lieutenant ne se soient avancés la nuit du 18. au 19. Février jusqu'à un Village situé près de *Silberberg*, & & n'y aient surpris 40. Dragons Prussiens, dont la plus grande partie a été taillée en pièces. Ce coup de la petite guerre a été précédé par quelques autres, également à l'avantage des Autrichiens, comme on va le remarquer.

*Coups de
la petite
guerre.*

Les Valaques, les Hanaques & les Allemands étans sortis de leurs montagnes, pour venir défendre les frontières de la Moravie, se sont avan-

cés en partie dans le District de *Freudenthal*, ont occupé les avenues par où les Prussiens pourroient tenter d'y entrer; & un Détachement des Troupes de la Reine ayant chassé ces derniers des avenues des gorges de *Tablunka* où ils s'étoient établis & recouvré une quantité de Sel dont ils s'étoient emparés, les Chasseurs & les Archers du Pays y ont repris poste.

Le 4. Février un parti de 21. Hussars sorti de *Freudenthal* avec 9. Dragons, rencontra à *Ebersdorf*, près de *Jagerndorff*, où les Prussiens se sont établis, 60. de ces derniers qu'ils attaquèrent avec tant de succès, qu'ils les dispersèrent, à l'exception d'une vingtaine qui furent blessés, & 4. faits prisonniers. Un Cornette & dix Hussars Prussiens avec leurs Chevaux, furent amenés le même jour à *Freudenthal*, par un Capitaine de Hussars Autrichiens, que le Général Braun envoyoit en cette Ville, & que ce Capitaine fit prisonniers dans une rencontre qu'il avoit eue avec les ennemis. Deux jours après une troupe de 40. Hussars Autrichiens du Régiment de Czaki entra dans *Neufs* à la vûe des Prussiens répandus dans les Villages des environs, & la nuit suivante cette même troupe fit une sortie avec les Volontaires, & tomba à *Neuwalde* sur 40. Prussiens & deux Officiers, qui furent tous faits prisonniers, & conduits à *Neufs* avec un butin de 27. Chevaux, trois Chariots de bagages, un autre chargé de pain, & une somme d'argent appartenant au Régiment dont étoient ces prisonniers; 17. Deserteurs de la Garnison d'*Ohlau* se trouvant parmi eux, ils furent tous pendus sur le champ. Le Baron de Roth, Commandant de *Neufs* se prépare à recevoir les Prussiens une seconde fois de la maniere qu'il

l'a fait en premier lieu ; car il est menacé d'une seconde visite.

VI. Depuis que les Prussiens ont été forcés d'abandonner les avenues des gorges de *Jablunka*, le Général Braun a augmenté les Troupes destinées, avec les milices du Pays, à garder cet important poste. Quoique ce Général eut ordonné à ses Hussars de ne point s'engager trop avant dans le Pays, nous avons cependant encore à dire d'eux, que sur la fin de Février ils ne laissèrent point de s'avancer jusqu'à *Schönwald*, dans le Distrikt de *Leipnick*, où il y avoit deux Compagnies de Dragons Prussiens, & qu'ils défirent, de manière que la moitié fut taillée en pièces, & l'autre moitié obligée de fuir, pendant qu'un petit corps des mêmes Hussars firent une course dans les environs de *Falckenstein*, de laquelle ils ont encore amenés seize prisonniers Prussiens, deux Tambours, un Etendart & 36. Chevaux. Le Roi de Prusse se trouvoit dans les environs, & si ces Hussars avoient été en plus grand nombre, ils auroient pu tenter de l'enlever.

VII. *Prusse. Berlin.* Le Roi qui partit le 19. Février, comme on l'a dit, arriva vers le midi à *Francfort-sur-l'Oder*, & le soir à *Crossen*. Sa Maj. a continué son voyage le jour suivant pour rejoindre son armée en *Silésie*. L'un de ses premiers ordres, après y être arrivé, a été de défendre à ses Troupes d'entrer, sous quelque prétexte que ce soit, dans la Seigneurie de *Wartenberg*, que le ci-devant Duc de Courlande avoit achetée pour huit cent mille florins, & qui a été donnée depuis au Comte de Munich par la Princesse Anne de Mecklembourg, Epouse du Prince Antoine-Ulrich de Brunswick-Wolfem-

Wolffembüttel, Régente en Russie; ce qui joint à d'autres ménagemens du Roi envers la Russie, auxquels on ne peut se dispenser de prendre garde, engage à faire croire que Sa Maj. n'a pas fait son entreprise sur la *Silésie*, sans s'être assurée premièrement du côté de la *Russie*, d'autant plus que cette Couronne pourroit dès-à-présent agir d'une manière à en attendre quelque diversion aux forces Prussiennes en *Silésie*, si elle se pressoit à rendre à la Maison d'Autriche les services qu'elle en a reçus, & conformément aux engagemens qu'elle a contractés avec elle. Mais ses Troupes ne faisant aucuns mouvemens, & la bonne intelligence entre le Roi, & la Princesse Régente en Russie étant sur un pied à ne point la voir altérée de long-tems, on a lieu d'être persuadé, que, quelque déclaration qui eut déjà été faite à la Reine de Hongrie & de Bohême au nom du jeune Czar de Moscovie, les Tuteurs naturels de ce Prince, ne prendront, du moins pour un tems, d'autre parti que celui des bons offices, dans l'affaire présente de *Silésie*.

Le Régiment d'Infanterie de Glafenap, partit le 13. Février pour se rendre en *Silésie*, il étoit précédé d'un corps de vingt Chasseurs, & suivi de 4. pièces de campagne. Le Régiment du Prince Leopold d'Anhalt-Dessau suivit le 14. aussi avec quelques pièces de campagne, & après lui celui du Lieutenant-Général de Kalckstein. Plusieurs autres Régimens ont pris depuis la même route. Ces Troupes s'assembleront à *Crossen*, où l'on a fait des amas de vivres pour leur subsistance. Il y aura aussi un camp d'observation dans le Duché de *Magdebourg*, qui, dit-on, sera de 25. mille hommes, à l'occasion d'un corps d'observation que les Troupes Han-noverien-

Moyeriennes & Hefloifes paroissent devoir former incessamment.

Pour former ce camp à *Magdebourg*, & augmenter, comme on le fait, l'Armée de Silesie, on a dégarni *Duisbourg*, *Wesel*, *Gneldres*, & autres Places de Sa Maj. Plus, dans ces quartiers-là; d'où l'on pourroit conjecturer encore que le Roi est assuré qu'aucune Cour n'entreprendra rien contre lui. Il y a aussi un Régiment d'Infanterie du Duc de Wirtemberg que S. M. a pris à son service.

VIII. Le Roi a élevé quelques Colonels de ses Troupes à la Charge de Major-Général; & a reçu en cette qualité le Baron de Riedesel, qui étoit revêtu d'un pareil caractère de la part de la Reine d'Hongrie & de Bohême. Cet Officier qui a quitté le service de la Cour de Vienne, après en avoir éprouvé les faveurs jusqu'à être parvenu à la dignité de Général, a été Colonel-Commandant du Régiment d'Infanterie du Prince-Louis de Wirtemberg, Régiment qui, après la mort de ce Prince, fut conféré au Général de Lindesheim, & qui est à présent au Duc Louis-Ernest de Wolfsembuttel. Le commandement du corps de Chasseurs, qui marche actuellement vers l'Armée de Silesie, est donné à Mr. de Chaiseau, & un Régiment au jeune Comte de Rothenbourg, qui est venu de Paris en prendre possession. Mr. de Schwerin, Grand Ecuyer, & Mr. de Broich, Ministre d'Etat, sont les deux Seigneurs que le Roi a nommés ses Ambassadeurs à la Diète de *Francfort*.

IX. Le Roi ayant envoyé un Ministre auprès de l'Electeur de Baviere, ce Prince en a pareillement envoyé un à *Berlin*, c'est le Comte de Thöring, très-connu par son habileté: Il est chargé d'une

d'une commission d'importance , comme on n'en doit pas douter ; il en a fait l'ouverture à S. M. avant qu'elle ne partit pour la *Silésie* , & depuis il est dans des conférences fort assidues avec les Ministres de la Cour. Le Roi a fait partir des Ministres pour diverses Cours d'Allemagne , en même-tems qu'il a envoyé Mr. de Klinggraff à *Munich*. Le Comte de Plato est allé , entr'autres , à celle d'*Hannover*. Il faut que des dépêches que le Marquis de Valori , Ministre de France , a reçues depuis peu de sa Cour , soient bien importantes , puisqu'il n'a point tardé ensuite de partir pour aller trouver le Roi en *Silésie*.

IX. On voit une Lettre du Roi adressée aux Etats de l'Empire dont il n'est pas hors de propos de rapporter le contenu , puisque Sa Majesté y dit « qu'Elle voit avec beaucoup de surprise
 » que la Reine de Hongrie cherche à exciter
 » les Etats de l'Empire contr'elle , en voulant
 » faire regarder l'entrée des Troupes Prussien-
 » nes en *Silésie* , comme une invasion injuste &
 » ennemie : Que loin d'avoir fait mystère de
 » ses intentions , comme le porte le Rescrit de
 » la Reine , Elle les a expliquées clairement au
 » Marquis de Botta , qui n'y a répondu que
 » par des assurances vagues de l'amitié de cette
 » Princesse ; en sorte qu'on a été obligé de faire
 » comprendre plus d'une fois à ce Ministre ,
 » qu'il ne s'agissoit pas de simples complimens ;
 » mais d'une affaire bien réelle : Que le Roi
 » en prenant la résolution de rentrer dans la
 » possession d'un Pays que la Maison d'Autri-
 » che retenoit par la supériorité de ses forces ,
 » a donné part de sa résolution à toutes les
 » Puiss.

» Puissances de l'Europe , en observant de leur
» faire cette communication à toutes de la même
» maniere : Que le feu Empereur ayant déclaré
» en 1731. que la garantie de la Pragmatique
» Sanction ne tendoit au préjudice de qui que
» ce fût , Sa Majesté Prussienne croit pouvoir
w poursuivre ses droits , sans donner atteinte à
» cette Pragmatique : Que la Cour de Vienne ,
» au lieu de rappeler la garantie particuliere du
» feu Roi de Prusse , seroit mieux de garder le
» silence sur cet article , afin de ne pas donner
» lieu à reveler des choses dont la connoissance
» ne pourroit que causer beaucoup d'étonne-
» ment : Que quelqu'intéressée que seroit Sa
» Maj. Prussienne à en marquer la sensibilité ,
» Elle veut bien la sacrifier en cette occasion
» au bien public : Qu'il est très-indifférent
» que la Silesie soit entre les mains de la Mai-
» son d'Autriche , ou de celle de Brandebourg ;
» & qu'ainsi le systême de l'Empire ne souffre
» par-là aucun préjudice : Qu'au reste Sa Maj.
» Prussienne n'ayant pû se promettre de justice
» de la part de la Cour de *Vienne* , a été obli-
» gée de se servir des voyes que le droit de la
» nature & des gens prescrivent aux Princes
» dans de semblables circonstances. »

X. *Saxe. Dresde.* Cette Cour reçoit plus de
Couriers qu'aucune de tout l'Empire , depuis
les circonstances singulieres des affaires présen-
tes ; & elle en dépêche également. Nous n'en-
trerons point dans le détail des raisons qui oc-
casionnent ces allées & venues ; chacun peut s'en
former une idée. Mais nous avancerons , sur la
foi de quelques Lettres , que le Roi s'est désisté
de ses prétentions au sujet du suffrage Electoral
de Bohême , qu'il secondera les vûes du Grand

Duc de Toscane sur la Couronne Impériale, & qu'il employera toute son autorité, comme Vicaire du St. Empire, & toutes ses forces comme Roi & Electeur, pour secourir la Reine de Hongrie & de Bohême, mais avec cette condition que jamais elle ne consentira au moindre démembrement des Etats qui doivent rester inséparablement unis, en vertu de la Pragmatique-Sanction du feu Empereur. Si cette nouvelle se confirme, les affaires montreront bientôt une face favorable à la Cour de Vienne, & le Comte de Kevenhuller, qui en est le Ministre extraordinaire auprès du Roi, retournera sans délai à *Vienne*. On veut ici, quant à la Cour de Russie, nonobstant les apparences du contraire, comme nous les avons fait remarquer plus haut, que la Grande Duchesse Régente est aussi dans la résolution d'envoyer une Armée considérable au secours de la Reine de Hongrie, si le Roi de Prusse persiste dans celle de ne point remettre la décision de ses prétentions à des Puissances déintéressées, & que cette Régente se flatte que le Roi agira dans cette occasion de concert avec elle. Ce doit être là une déclaration qu'a faite à Sa Majesté le Baron de Kayserling, Ministre de Russie, dans une Audience qu'il en eût sur la fin de Février. Mais il est bon d'attendre encore la confirmation sur un pareil article avant que d'y ajouter une pleine foi. Quoi que l'on puisse penser sur de semblables avis, il est toujours vrai que le Roi aura bientôt une Armée assemblée pour la faire marcher où le besoin sera le plus pressant.

Le Comte de la Perouse, Conseiller Privé & Chambellan de l'Electeur de Bavière, est à *Dresde* depuis le commencement de Mars, & depuis
une

une Audiance qu'il a eüe du Roi; il ne cesse de conférer avec les Ministres de Sa Majesté. On voit en cette Ville des copies d'une Lettre du Czar Jean III. que le Roi a reçue de Petersbourg, & qui contient de fortes assurances de l'attention qu'aura la Cour de Russie, de ne point préjudicier aux droits de la République de Pologne par raport au Duché de Courlande.

XI. *Hannover.* Le Baron de Munchhausen, un des Ministres d'Etat de cette Cour, & Mr. Hugö, second Ministre Plénipotentiaire du Roi à Ratisbonne, sont les Députés que S. M. Britannique a nommés en qualité d'Electeur d'Hannover à la Diète d'Electio d'un futur Empereur. Tous les Electeurs, excepté celui de Bavière, ont presentement nommé leurs Ambassadeurs à cette Diète, mais c'est que ce dernier Prince paroît être depuis quelque-tems dans le dessein d'aller y assister en personne. Le Baron de Jaxtheim est depuis la fin de Fevrier à Hannover, où il est arrivé en qualité d'Envoyé de la Reine d'Hongrie & de Bohême.

XII. *Francfort.* Comme les raisons qui avoient été proposées à l'Electeur de Mayence pour l'engager à différer la Diète d'Electio, n'ont été goûtées que d'un petit nombre de Cours Electorales, le Baron de Groschlag, second Ambassadeur de Mayence, & le Baron de Benzell, troisième Ambassadeur, arriverent le 27. Fevrier en cette Ville, afin d'en faire l'ouverture; ce qui fut exécuté le premier Mars avec les cérémonies accoutumées, par la publication du reglement de Police, que les Bourgeois, Habitans & autres ont à suivre tant que la Diète durera. Depuis ce jour on a préparé la Salle où l'on doit délibérer, & la plupart des

*Ouverture
de la Diète
d'Electio.*

Ambassadeurs des Cours Electorales y sont arrivés successivement. Mr. Hillebrandt de Brandau l'un de ceux que la Cour de Vienne a nommé pour l'Electorat de Boheme, s'y trouve aussi. La pensée est présentement qu'il y aura quatre Electeurs à cette Diette ; sçavoir, les trois Electeurs Ecclesiastiques, & l'Electeur de Baviere. L'Abbé Prince de Doria, Nonce Extraordinaire du Pape auprès de cette Assemblée, s'y rend aussi : Il a passé par *Bonn & Cologne*, & s'y est arrêté quelques jours. Tous les honneurs qui lui sont dûs lui ont été rendus dans l'une & l'autre de ces Villes ; il n'en a pas reçu de moindres aux Cours des Electeurs de Treves & de Mayence. Mr. le Maréchal de Belleisle est aussi attendu à *Francfort*, & le Comte de Montijo : le premier, comme on le sçait, en qualité d'Ambassadeur de France, & le second en celle d'Ambassadeur d'Espagne. Rien ne surpassera en magnificence, ainsi que nous l'avons déjà dit, la dépense, les Equipages & tout le train de ces deux Seigneurs, & sur-tout du premier. Mr. le Maréchal de Belleisle lors de son entrée publique, observera un ordre de marche qui est réglé, & qui nous a été envoyé pour le placer dans nos mémoires. Le voici.

*Entrée publique du
Maréchal de
Belleisle à
Francfort.*

1. La marche sera ouverte par 50. Gardes à cheval avec leurs Officiers.
2. Quatre Suisses viendront ensuite marchans deux à deux.
3. Un Timballier & quatre Trompettes, suivis de quarante Officiers de Cuisine ou d'Office, tous à cheval richement vêtus.
4. Dix Valets de Chambre, parmi lesquels seront les Musiciens habillés uniformement.
5. Douze Pages avec leur Gouverneur, en habits de velours verd brodés sur toutes les coutures, & des vestes d'étoffe d'or

& d'argent. 6. Dix Gentilshommes servans, trois Ecuyers & un Piqueur, & trois Sous-Ecuyers marchans deux à deux, tous à cheval, & vêtus d'écarlate galonnée d'or, suivant leur état. 7. Douze Chevaux de main caparaçonnés de velours verd avec des armoiries bordées en or & en argent extrêmement riches, brodées d'un large galon d'or; ces Chevaux de main menés par douze Palefreniers à cheval. 8. Deux Coureurs & trente-six Valets de pied. 9. Mr. le Maréchal de Belleisle sur un Cheval d'Espagne superbement harnaché, au milieu de quatre Heyduques à pied proprement habillés; Son Excellence aura un habit de velours bleu brodé d'or sur toutes les coutures, avec un manteau de gaze d'argent brodé d'or, sur lequel il aura le grand Collier de l'Ordre du St. Esprit enrichi de diamans de grand prix. 10. Quarante Gentilshommes de l'Ambassade à cheval habillés d'une manière également pompeuse & brillante: Ils auront tous des plumets blancs, avec des cocardes blanches, & les gens de livrée auront des plumets blancs & verds & des cocardes de même. 11. Le premier Carrosse de Mr. l'Ambassadeur, qui est fort grand, orné d'une admirable peinture des Gobelins & de la plus belle dorure, le dedans de velours cramoisy brodé avec une crepine d'or à grains d'épinars; il sera attelé de six Chevaux gris harnachés de velours cramoisy très-richement galonné; un autre Carrosse en argent qui sera attelé de six Chevaux pie, un troisième de six Chevaux tigres, un autre de six Chevaux isabelle, & les deux derniers de six Chevaux noirs, tous magnifiquement harnachés & parés d'aigrettes de plumes. 12. Douze Fourgons fermes-

ront la marche ; ils seront attelés chacun de deux Chevaux , & chaque Fourgon aura une grande couverture de velours verd armoirié d'une broderie d'or & d'argent , bordé d'un large galon d'argent.

Telle sera la magnifique entrée publique du Maréchal de Belleisle à *Francfort*. Son Excellence s'est déjà renduë aux Cours des Electeurs de Treves & de Mayence. On compte que le Roi de Portugal , le Roi de Suede , & le Czar de Moscovie auront aussi chacun un Ambassadeur à la Diette , qui par conséquent n'aura jamais montré sa pareille. Il y aura un Congrès préliminaire à *Hanau* ou à *Offenbach* , que les anciennes Maisons de l'Empire sont convenuës de tenir sur la Capitulation. Comme il nous reste encore quelque chose pour l'article de *Vienne* , il faut y revenir.

XIII. *Vienne*. La pensée la plus solide dans laquelle on soit ici sur l'Electiön future d'un nouvel Empereur , est , que S. A. R. le Grand Duc de Toscane , y aura la meilleure part ; parce qu'aucun Prince , considéré la vaste étendue des Etats , & les forces de la Reine son auguste Epouse , ne pourroit remplir avec autant de majesté cette Dignité suprême de l'Empire , & se rendre en même-tems plus formidable à l'ennemi commun du nom Chrétien , qui est un objet pour faire vraisemblablement réussir sa concurrence sur celle des deux Princes ses compétiteurs , quoique ceux-ci eussent depuis peu des Envoyés Extraordinaires aux Cours Electorales , afin d'y mettre en œuvre ce qui pourroit conduire à favoriser leurs vûës. Le tems se présente d'en faire remarquer bientôt quelque chose. Il faut l'attendre.

XIV. Convaincu, comme on l'est, de l'attachement à leur auguste Souveraine des Sujets de la Moravie, de la Bohême, & de la Hongrie, on peut en attendre les services qui dépendent d'eux; aussi les voit-on dès-à-présent se cottiser pour opposer une force à l'ennemi qui envahit la Silésie, au cas qu'il se présente à eux. On croit qu'un Corps de Hongrois exécutera incessamment un projet, qui, dit-on, est formé contre les Etats du Roi de Prusse. Le Comte de Palsi leur Palatin les exhorte de toutes manieres; il leur a, entr'autres, écrit une Lettre de Presbourg, dont il a envoyé une copie à la Reine, & dans laquelle il leur marque « que le Roi de
 » Prusse ayant formé le dessein de s'emparer
 » de la Silésie, en violation du droit des gens,
 » de la Pragmatique-Sanction, & des Traités
 » les plus solennels, & les Troupes de ce
 » Prince s'étans même approchées de la Mora-
 » vie, il est à craindre qu'elles ne s'avancent
 » jusques aux confins de la Hongrie, & qu'el-
 » les n'achevent d'abîmer ce Royaume que
 » la dernière guerre a déjà réduit à une situa-
 » tion si malheureuse: Que les Hongrois man-
 » queroient à ce qu'ils se doivent, s'ils ne
 » témoignioient de la vigueur en cette occasion,
 » pour s'opposer à des vûes qui pourroient
 » menacer leur propre tranquillité: Qu'ainsi
 » étant obligé comme Palatin de Hongrie, de
 » veiller à la conservation & à la sûreté du
 » Royaume, il prie la Noblesse & le Clergé
 » de lui faire sçavoir au plutôt combien cha-
 » que Comté est en état de fournir d'hommes
 » armés, prêts à monter à cheval dès qu'ils
 » en recevront l'ordre: Qu'il se charge du
 » commandement de cette Armée, aussi-bien

que de sa subsistance, & du soin de la faire marcher, où le besoin l'exigera dans les circonstances présentes &c.

Mr. le Comte de Palfi, depuis qu'il a envoyé copie de cette Lettre à *Vienne*, s'y est rendu, & pendant un séjour de quelques jours qu'il a conféré avec les Ministres, il est retourné à *Presbourg*. On peut compter beaucoup sur ce fidèle Serviteur de l'auguste Maison, d'autant plus qu'il a les cœurs des Hongrois. Mais si les anciens Privilèges qu'avoit cette Nation, leur étoient rendus, & que la Cour jugeât convenable de le faire, peut-être en attendroit-on un sacrifice sans réserve.

XV. Les Puissances qui ont garanti la Pragmatique-Sanction, après leurs bons offices qui est la voye dont elles usent jusqu'à présent, se porteront aussi, peut-être, à donner des secours réels à la Reine, & suivant leurs promesses; ainsi la conjoncture présente de cette affaire étant dès-à-présent remarquable, les événements futurs le seront bien davantage. Jusqu'ici les Troupes destinées pour la *Moravie* défilent vers cette Province. On retire encore pour la même fin quelques Régimens de la *Transylvanie* & de l'*Esclavonie*; & le Comte de Neipperg est parti le 3. Mars, afin de prendre le commandement de l'Armée qu'on assemble, mais qui pourra passer ensuite au Comte de Palfi, si l'on juge nécessaire de faire monter la Noblesse Hongroise à cheval, parce qu'en ce cas le Comte de Palfi conduiroit cette Noblesse à la grande Armée, dont il prendroit ensuite le commandement.

Le Sr. Gräve, Agent du Roi de Prusse, a eu ordre de se retirer de *Vienne*, d'où il est parti sur la fin de *Fevrier*. Mr. de Demrath, ci-devant
Ministre

Ministre de la Cour auprès du même Prince, y est au contraire revenu, & a informé les Ministres de la Reine de plusieurs circonstances relatives à l'affaire de Silésie.

XVI. Le Prince Wenceslas de Lichtenstein, qui étoit Ambassadeur de cette Cour à celle de France, en revint le 15. Février à Vienne, & il a depuis fait rapport à la Reine des dispositions du Roi Très-Chrétien, touchant l'exécution des engagemens qu'il a contractés par la garantie de la Pragmatique-Sanction : Ce Seigneur a passé par Stutgard, où il a fait la cérémonie de revêtir de l'Ordre de la Toison d'or le Prince aîné de Wirtemberg, qui a été nommé Chevalier de cet Ordre par l'Empereur, de glorieuse mémoire, dans la dernière promotion qu'il fit le 30. Novembre 1739. : & à cette occasion le Prince de Lichtenstein a fait quelques remontrances à la Cour de Wirtemberg, sur la conjoncture présente, & particulièrement au sujet de quelques Troupes qu'on sçait que le Duc Administrateur s'est engagé d'entretenir à la solde du Roi de Prusse.

Ce n'est que depuis le retour du Prince de Lichtenstein, que la Reine a reçu la réponse du Roi de France à la Lettre qu'Elle lui a écrite, pour lui donner part de la mort de l'Empereur, & de son avènement au Trône de Hongrie & de Bohême. On voit des copies de cette Lettre, par laquelle S. M. Très-Chrétienne reconnoît la Reine dans ses qualités ; mais il n'y est fait aucune mention de la Pragmatique-Sanction.

XVII. Le 19. jour fixé pour l'ouverture du Jubilé que le Pape a accordé aux Fidèles, la Reine, le Grand Duc son Epoux, & les Sérénissimes Archiduchesses, accompagneront la
grande

grande Procession , qui se rendit de l'Eglise de la Cour à la Métropolitaine de St. Etienne. Le 21. la Reine , non-obstant sa grossesse , dont le terme approchoit , alla à pied à l'Eglise des Peres Barnabites , & de-là en une chaise à porteurs ouverte , aux deux autres Eglises , qu'il faut visiter pour gagner le Jubilé. Toutes les rues & les places publiques par lesquelles Sa Majesté passa , étoient remplies d'une foule extraordinaire de monde , que l'amour autant que le respect y avoient attirés pour voir leur gracieuse Souveraine , qui depuis ce tems - là s'est encore montrée en public. On voit enfin des monnoyes frappées au coin de Sa Majesté , & il en roule déjà dans le commerce.

XVIII. L'affaire de Silesie n'occupe point tant le Grand Duc & les Ministres , qu'ils ne donnent également beaucoup d'attention à ce qui pourroit se passer en *Italie* , si les vûes de la Reine d'Espagne venoient à se remplir. On a découvert depuis peu qu'un Seigneur Espagnol , pensionnaire de la Cour , entretenoit , peut-être depuis un nombre d'années , des correspondances avec cette Princesse. Il est de la Maison de Pacheco , & connu sous le nom de Duc d'Uceda , quoique son frere aîné , qui est en Espagne , soit le véritable propriétaire de ce titre : On l'arrêta dans son quartier la nuit du

Le Duc
d'Uceda
arrêté.

10. au 11. Fevrier , tous ses papiers furent en même-tems enlevés , & il fut conduit à *Ingersdorff* , endroit distant d'une lieüe & demie de *Vienne* , ou il fut examiné le lendemain par Mr. le Referendaire de Managetta , & ensuite par le Comte de Sintzendorff , Grand Chancelier ; une commission pour discuter son affaire a été d'abord établie : Elle est composée du Comte de

König.

Königsegg, Ministre d'Etat & de Conference, de Mr. de Managetta, & de Mr. de Bruhl, Conseiller de la Cour. Ces Seigneurs se rendent trois ou quatre fois la semaine à *Ingershoff*, & y font chaque fois subir un interrogatoire au Prisonnier, sur le contenu de ses papiers qu'on a examinés avec une grande attention : On y a trouvé plusieurs Lettres dont le sens mystérieux donne matiere à bien des réflexions ; on y a trouvé aussi plusieurs billets de Don Carpentero qui résidoit à *Vienne* en qualité de Secrétaire d'Ambassade du Roi d'Espagne ; tous ces billets sont conçus en des termes figurés & allégoriques : Il y avoit de plus parmi ces papiers plusieurs tables de chiffres avec les clefs, & le brouillon d'un mémoire en Italien, lequel feroit concevoir, qu'outre une correspondance illicite que le Duc d'Uceda entretenoit, il auroit tenté d'exécuter, & peut-être même exécuté un dessein horrible, si l'on prenoit le tout en un sens violent & imaginé. Après le Duc d'Uceda on a arrêté & emprisonné encore plusieurs personnes suspectes, la plûpart de distinction. On croit qu'il y en a quelques-unes qui l'ont été sur ses dénonciations. Mais rien n'est divulgué de ce qui se passe dans les fréquens interrogatoires, si ce n'est qu'il paroît fort inquiet, sur-tout depuis qu'on lui a parlé d'une Lettre interceptée à *Turin* : Car on assure que c'est cette Cour qui a découvert la dangereuse correspondance de ce Seigneur, au moyen de cette Lettre qui a été envoyée à *Vienne*.

Cette découverte feroit une preuve convaincante des bonnes intentions du Roi de Sardaigne envers la Reine & le Grand Duc son Epoux, & que son dessein est véritablement d'agir en oppo-

opposition à quiconque voudra troubler le repos de l'*Italie*, ainsi qu'il l'a déjà fait entendre. Il est d'ailleurs manifeste que ce seroit-là le plus sage parti que ce Prince pût prendre, puisque, de même que tous les autres Princes d'*Italie*, il auroit beaucoup à craindre du voisinage des Espagnols. S'il est vrai, comme on le prétend encore, Sa Majesté Sardaignoise s'est arrangée avec la République de *Venise*, pour le même but de la conservation du repos en *Italie*.

XIX. L'Ambassadeur Turc, qui est toujours à *Vienne*, s'y tient des plus tranquille, & l'on prend garde que toutes les fois qu'il sort pour aller en quelque endroit des environs de cette Capitale, on a soin de lui procurer tous les agrémens possibles : Jamais il ne paroît en public qu'avec une escorte de près de cent personnes de sa suite, dont il y en a une partie qui jouent de divers instrumens. La pensée commune est que ce Ministre Ottoman ne fera plus un fort long séjour à *Vienne*, puisqu'on assure que le Comte d'Uhlefeld pourra y être de retour de *Constantinople* dans moins de trois mois. On veut que Son Excellence soit convenue avec les Ministres de la Porte, que le dernier Traité de Paix signé à *Belgrade*, entre le feu Empereur & le Grand Seigneur, sera prolongé pour sept ans entre la Reine & Sa Hauteesse. Mais des avis de *Constantinople* font mention que la tranquillité de cette Capitale fut un peu altérée au mois de Janvier par un nombre de séditieux qui voulurent soulever le Peuple ; que d'ailleurs il y avoit eu un parti dans le Divan pour rompre le Traité de *Belgrade*, lequel parti étant trop foible, n'avoit rien pu effectuer ;

&c

& que quant à la sédition , on a eue la précaution de l'éteuffer dans son commencement , en mettant à mort une trentaine de ceux qui voulurent l'exciter.

XX. La Reine déclara au commencement de Mars premier Ministre dans tous ses Conseils le Comte Gondacre de Stahrenberg , qui étoit un des Ministres de Conference ; le Comte Sigismond-Rudolphe de Sintzendorff , Grand Maître de la Maison de Sa Majesté ; le Prince Henri d'Aversperg , Grand Maréchal de sa Cour. Le Comte Ferdinand de Herberstein , son Grand Chambellan ; le Comte François-Antoine de Stahrenberg , Grand Ecuyer ; le Comte J. Ferdinand de Lamberg , Directeur de la Mulique ; & le Comte Philippe de Königl , Grand Maître de la Cuisine du feu Empereur , furent confirmés le premier Mars , & reçus dans les mêmes qualités au service de la Reine.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considerable en ITALIE , depuis le mois dernier.

I. **R**ome. Un Bref sollicité depuis long-tems par le Roi d'Espagne , pour lever pendant un tems le huitième denier des revenus des Biens possédés par les Ecclesiastiques de son Royaume , fut enfin accordé au mois de Fevrier à ce Monarque. Le Roi d'Espagne ayant apporté pour motif de sa demande les grandes dépenses qu'il est obligé de faire au sujet de la guerre contre les Anglois , le Pape a déclaré de bouche au Cardinal Aquaviva , Ministre de Sa Majesté Cath. , qu'il croyoit que ce Prince n'emploieroit

pas

pas les sommes considérables qu'on lui permettoit de lever, pour troubler le repos des Princes Catholiques, & sur tout de l'Italie. Un autre Bref plus général a précédé celui accordé au Roi d'Espagne : Il est adressé à tous les Princes Catholiques, & porte en substance « Que
 » Sa Sainteté a appris avec une vive douleur,
 » que le Roi de Prusse profitant des circonstances où la Maison d'Autriche se trouve à
 » présent, est entré avec une Armée en Silesie
 » pour s'emparer de ce Duché : Que tous les
 » Princes qui ont à cœur le maintien de la Foi
 » Catholique, doivent réunir leurs forces pour
 » arrêter les suites d'une entreprise pareille :
 » Qu'en cette occasion il ne s'agit pas seulement des intérêts de la Maison d'Autriche &
 » de la Reine de Hongrie, mais qu'il s'agit
 » principalement de ceux de l'Eglise : Que si
 » on ne prend pas des mesures pour s'opposer
 » avec vigueur aux desseins du Roi de Prusse,
 » il est à craindre que l'hérésie, dont les funestes progrès s'étendent déjà si loin, n'inonde
 » entièrement les Etats où la Foi Catholique
 » est conservée encore dans toute sa pureté :
 » Que des motifs si importans doivent animer
 » tous les Princes de la Religion orthodoxe
 » à donner pour elle des vraies marques de
 » leur zèle, en défendant & soutenant de tout
 » leur pouvoir les intérêts de la Maison d'Autriche. »

II. Le Comte de Thun, Ministre de la Cour de Vienne, après en avoir reçu un Exprès, s'est rendu chez les Cardinaux Ministres, auxquels il a déclaré « Que la Reine sa Souveraine étoit
 » très-reconnoissante de l'intérêt que le Pape
 » vouloit bien prendre à l'affaire de Silesie ;
 » &

« que comme Sa Majesté se trouvoit obligée « de faire des dépenses extraordinaires pour « s'opposer aux entreprises du Roi de Prusse, « Elle esperoit que S. S. voudroit bien y con- « tribuer par quelque somme considérable. » La demande du Comte de Thun sur cet article n'a été que de cent mille écus ; cependant elle ne lui a pas été accordée, les Cardinaux Ministres lui ayant représenté que le mauvais état des finances du St. Siège, ne permettoit pas de fournir aucun secours en argent à la Reine de Hongrie. En effet, la disette des especes est d'une rareté extrême à Rome & dans tout l'Etat Ecclesiastique, mais pour y remédier, le Pape a ordonné à la Banque du St. Esprit de faire venir des monnoyes étrangères pour la valeur d'un million & demi d'écus. Deux ou trois fois autant qui pourra être ordonné dans la suite, avec la reforme du luxe, cela pourra contribuer à ramener la circulation de l'argent, à la place duquel la plupart des payemens ne se faisoient plus qu'en billers.

On sçait que le Saint Pere a chargé l'Abbé Prince Doria, qui se trouve actuellement à *Francfort*, d'y insinuer que Sa Sainteté est dans la persuasion que de tous les Princes concurrens pour le Trône Impérial, aucun ne le pourra remplir avec plus de dignité, que celui qui est le plus en état de s'opposer aux Infidèles, & de maintenir la Religion Catholique.

III. Il y a aparence qu'on va reprendre les Missions de l'*Abyssinie*, ou de quelque Royaume limitrophe de la mer rouge, dont on dit que le Souverain a dessein d'embrasser la Religion Catholique : Quoiqu'il en soit, un Gentilhomme François, qu'on nomme le Marquis de Donoval,

neval, qui se trouvoit à Rome depuis quelque tems, après plusieurs audiences qu'il a eues du Pape, & des conférences avec le Ministre d'Etat & le Secrétaire de la Propagande, est parti avec quelques habiles Professeurs & quatre Missionnaires pour se rendre à Naples, & de là à Malthe, où il trouvera un Bâtiment, à bord duquel il se rendra au lieu de sa destination avec son monde.

C'est là un trait de la sollicitude pastorale du Saint Pere, dont le Pontificat, quoique naissant, est déjà marqué par plusieurs autres traits pareils, qui ont tout pour objet le plus grand bien de l'Eglise, & la discipline Ecclésiastique.

IV. Naples. Les préparatifs de guerre qu'on faisoit dans ce Royaume, & que nous avons annoncés le mois passé, ont presque entièrement cessé; & si l'on travaille encore à un train d'Artillerie, ce n'est qu'à cause qu'il étoit commencé, & que presque toute la dépense en étoit faite. Cependant ce train d'Artillerie pourra toujours trouver sa place, sur-tout si la Cour de Madrid veut tenter d'exécuter ce qu'elle paroît méditer contre les possessions de la Maison d'Autriche en Italie. Mais jusqu'ici le Roi gardant une exacte neutralité avec les Anglois, peut-être sera-ce aussi le parti que l'Espagne lui fera prendre dans cette nouvelle conjoncture; si elle se présente: Car le Commerce des Anglois dans les Ports des deux Siciles continuë à se faire avec toute la liberté possible, & ayant tous les jours de leurs Navires qui mouillent à la rade de Naples, & qui continuënt leur route pour la Sicile.

V. Il n'est plus question d'entrer en négociation pour un Traité avec la République d'Alger,

ger, parce que le Dey forme des prétentions exorbitantes de Sa Maj. Napolitaine, pour le dédommagement du profit que ses Armateurs font en état de faire par leurs courses. On se contentera ainsi du Traité fait avec la Porte Ottomane, & de ceux qu'on a réglés ensuite avec les Régences de *Tunis* & de *Tripoli*. Celui avec cette dernière République va être signé, Mr. Vofchi étant allé à cet effet à *Tripoli* avec de magnifiques presens pour le Bey.

VI. Les fameux Corfès Don Louïs Giafferi & Hiacynthe Paoli, que le Roi a nommé Colonels des deux Régimens de leur Nation qu'il a fait lever pour son service, sont partis de *Naples* pour se rendre à *Orbitello* dans l'*Etat des Garnisons* : On a remarqué qu'à leur passage par *Rome*, ils ont salué le Cardinal Aquaviva, qui les a reçu avec de grandes marques de considération. Le Prince de Masserano est au contraire arrivé de *Madrid* à la Cour, avec le present que la Reine d'Espagne fait à la Reine à l'occasion de ses couches, & qui est de la valeur de plus de vingt mille pistoles. Ce Seigneur, depuis son arrivée, a été déclaré Chevalier de l'Ordre de St. Janvier, & a même déjà prêté le serment accoutumé pour cette Dignité entre les mains du Roi. On le dit chargé d'instruire le Ministère de plusieurs choses importantes concernant l'Etat des affaires de l'Europe.

VII. *Toscane*. Les Troupes Imperiales qui arrivent d'Allemagne en Lombardie & de là dans ce Duché, évitent de passer par les Terres de l'Eglise, afin que la Cour d'Espagne ne puisse insister sur leur exemple. Leur nombre, comme on l'a déjà dit, monte à quinze mille hommes, & ce nombre pourra bien être augmenté,

si le besoin le réquiert; car tout ce qu'il y a de Troupes Autrichiennes dans les Etats de la Reine en Italie, est prêt à marcher, sur un ordre de cette Souveraine, & vraisemblablement vers ce Duché. Une partie de ces Troupes doit former un Camp entre *Empoli* & *Castel - Fiorentino*. Par cette précaution & toutes les autres qui sont déjà prises, on sera en état de mettre la frontiere entièrement à couvert d'insulte de la part des Espagnols qui sont dans l'Etat des Garnisons: Car fix mille miliciens pour lesquels on a déjà fait des habits, entreont en garnison dans plusieurs Places, & y resteront pendant toute la campagne; peut-être que quatre Régimens de Milanois que des Seigneurs du Duché de Milan se sont chargés depuis peu de lever pour le service de la Reine; en feront autant, ou seront joints aux Troupes qui vont former le camp qui est projeté. De plus on travaille à *Florence* à un train d'Artillerie de 40. pièces de campagne; à *Livourne* aux Fortifications de cette Place, & de tems en tems l'on a fait partir de cette dernière Ville des munitions & provisions pour *Porto-Ferraio*: On observe aussi à *Parme*, à *Plaisance*, & autres lieux, la conduite de bien des gens depuis l'arrêt du Duc d'Uceda à *Vienne*, & l'on prend des mesures pour enlever des enrôleurs Espagnols qui sont répandus dans le *Mantouan* & ailleurs.

On attend à *Livourne* une Escadre de plusieurs Vaisseaux de guerre, qui ne peuvent être que des Vaisseaux Anglois, & pour lesquels un navire Zelandois a déjà déchargé une très-grande quantité de provisions de bouche chez le Consul de la Nation Hollandoise.

VIII. *Turin*. Des difficultés qui s'étoient élevées

vées entre cette Cour & la République de Venise sont terminées; & le Roi voulant vivre dans une parfaite intelligence avec cette République, va y avoir un Ambassadeur extraordinaire qui est le Marquis de Mocci, premier Gentilhomme de sa Chambre. Il paroît certain que S. M. a pris des arrangemens avec les Vénitiens pour garantir le repos de l'Italie, & qu'elle tient prêt à marcher un corps de Troupes qu'Elle s'est engagée de fournir pour la défense des Etats du Grand Duc de Toscane, son beaufrere, en cas qu'ils soient attaqués, & de plus qu'elle fera camper 25. mille hommes dans le *Tortonais* & le *Novarrois*. Il ne paroît pas moins par d'autres démarches, que le Roi agit en tout d'un parfait concert avec la Cour de Vienne.

IX. La République de Venise est attentive à ce qui pourra se passer en Italie, par rapport aux desseins des Espagnols : & ne l'est pas moins sur des mouvemens que font toujours les Turcs sur les frontieres de *Dalmatie* : Elle se prépare d'un côté à n'être pas au dépourvu, & de l'autre, elle a donné ses ordres au Levant, pour que ses Places frontieres des Turcs, soient toutes en bon état de défense, quoique depuis peu elle eut reçu des Lettres de *Dalmatie* qui pourroient la persuader qu'elle n'en a rien à apprehender.

X. *Genes*. Il faut que cette République soit convenuë avec la France, ou voye, sans oser s'en plaindre, que les Troupes de cette Couronne qui sont dans l'Isle de *Corse*, y aient tout le pouvoir qui lui appartenoit; car on y voit les François exercer presque seuls un pouvoir absolu, & peu de Villes & de Forteresses où ils

n'ayent des garnisons. On voit aussi que le Roi Très-Chrétien a envoyé au Pape la nomination d'un Sujet pour l'Evêché d'*Aleria* en *Corse*, au lieu que la République a jusqu'à présent nommé à cet Evêché.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ESPAGNE & en FRANCE depuis le mois dernier.

I. *E*spagne. Des conférences se tiennent souvent à la Cour relativement à l'Election d'un Empereur, quoiqu'elle eut déjà chargé son Ministre à la Diète de *Francfort* d'y faire valoir les droits que le Roi prétend avoir sur la succession du feu Empereur; de protester contre tout ce qui sera établi ou réglé au préjudice des mêmes droits; de faire valoir aussi celui que S. M. veut s'attribuer de donner son suffrage à la Diète de la part du Royaume de *Bohême*, & de proposer des arrangemens propres à la satisfaire sur ses prétentions. On pourroit croire néanmoins, à cause de la liaison & de la bonne intelligence de la Cour avec celle de *Saxe*, que le Roi abandonneroit facilement au Roi *Auguste* de *Pologne*, Electeur de *Saxe*, les droits qu'il allégué par rapport au suffrage de *Bohême*, si ce Prince le souhaitoit, & que si le Comte de *Montijo* avoit ordre d'appuyer les intérêts de quelqu'un des Prétendans à la Dignité Impériale, ce seroit en faveur de Sa Maj. *Polonoise*.

II. On a achevé à *Cadix* l'équipement de 12. Vaisseaux de guerre, & l'on y a joint quatre *Fregates*. On attend d'en apprendre bientôt la destination.

destination, aussi-bien que du corps d'Armée qui s'assemble en Catalogne, & que les bruits publics destinent depuis plus de deux mois à une expédition en *Italie*. Les difficultés d'y passer subsistent néanmoins sur le même pied, puisqu'on n'a pas le moindre avis que le Roi de France veuille accorder ce passage par ses Etats, & qui seroit l'unique voye dont on pût se servir. On avoit crû d'abord que ce corps pourroit se rendre par mer en *Italie*; on en jugeoit ainsi par des ordres que la Cour avoit donnés de prendre une note de tous les Bâtimens qui se trouvoient dans les Ports du Royaume, & en ce cas l'on comptoit pour rien l'opposition qu'auroit pû faire l'Escadre Angloise qui est toujours sous les ordres de l'Amiral Haddock dans la *Méditerranée*. Mais la chose n'est pas du tout praticable; on le voit clairement depuis la note envoyée au Bureau de la guerre, par laquelle il paroît qu'on auroit peine à rassembler plus de la moitié des Bâtimens nécessaires pour ce transport. Il reste donc à remarquer de quelle maniere les Troupes du Roi feront leur passage, & si effectivement elles passeront en *Italie*.

III. Quoi que l'on puisse penser du corps d'Armée qui devoit être entièrement assemblé au commencement de Mars en Catalogne, ce sera le Duc de Montemar qui le commandera: Il n'attendoit sur la fin de Février que ses derniers ordres de la Cour pour l'aller joindre, ses Equipages ayant déjà pris les devans sur lui: Mr. de Campillo, Intendant d'Arragon, qui est mandé en Cour, pourra bien l'accompagner en qualité d'Intendant de l'Armée, on le pense, à cause qu'il a rempli cette Charge avec beaucoup d'aplaudissement pendant la dernière guerre

d'Italie. Peut-être que l'Infant Don Philippe, pour qui l'on cherche sûrement un établissement, fera du voyage; on en juge ainsi; parce que l'on prépare à *Madrid* des Equipages d'une magnificence extraordinaire, depuis que ceux du Duc de Montemar sont partis.

IV. Le Roi a déclaré qu'il nommera incessamment les Officiers Généraux qui commanderont sous le Duc de Montemar, & que le Régiment des Gardes Walones & celui des Gardes Espagnoles serviront à l'Armée, n'en voulant retenir qu'un Détachement pour sa garde : Le Roi a déclaré aussi Grand d'Espagne de la première classe le Marquis de Velamazan-Gramoza y Lanzasotte; & a donné un Titre de Castille, sous le nom de Marquis de Premio-Real, à Don Dominique de Miranda y Planos, Alcade de la Ville de Carthagene en Amérique.

V. Le Comte de la Marck, Ambassadeur de France, eut le 8. Février son audience publique de congé du Roi, de la Reine & de toute la Famille Royale, & partit le 13. de *Madrid* pour retourner à *Paris*. Ce Seigneur a toujours été fort considéré à la Cour, & y a été dans une parfaite intelligence, jusqu'à son départ, avec les Ministres du Roi; & comme il y a d'ailleurs une correspondance parfaite entre le Roi & S. M. Très-Chrétienne, on ne sçait s'il n'y auroit point quelque mystère en ce que le passage par la France du Corps d'Armée qu'on forme en Catalogne, est refusé jusqu'ici. S. M. a fait présent au Comte de la Marck de son portrait richement garni de diamans. Mr. Bigodet de Varennes, Consul de France, est chargé des affaires de cette Couronne, jusqu'à l'arrivée
de

de l'Evêque de Rennes, nouvel Ambassadeur du Roi Très-Chrétien.

VI. On ne croyoit pas que le Comte de Colowrath, Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe, dût rester si long-tems à *Madrid*; cependant il ne fait pas mine encore d'en partir, il frequente au contraire toujours avec beaucoup d'assiduité la Cour, & continuë à dépêcher souvent des Couriers à *Dresde*, d'où il en reçoit aussi fréquemment. On croyoit encore moins que Mr. Adriani, Ministre du Grand Duc de Toscane, restât en la même Ville, néanmoins il y est encore, & selon toute apparence, il y restera jusqu'à ce que les choses soient plus avancées qu'elles ne le sont à l'égard de la Cour de Vienne : Car on ne réfléchit pas peu sur ce que le Prince de Valguarini, Ambassadeur du Roi de Sardaigne, a déclaré au Marquis de Villarias, Secrétaire d'Etat, que Sa Majesté Sardaignoise désiroit ardemment de vivre dans la plus parfaite intelligence avec le Roi, mais qu'étant Vicaire de l'Empire en *Italie*, il étoit plus intéressé que jamais à y maintenir la tranquillité, & qu'ainsi il étoit obligé de se déclarer contre tous ceux qui entreprendroient de la troubler.

VII. Un Courier fut dépêché à *Cadix* au mois de Fevrier avec des ordres qui doivent être envoyés en *Amérique*, & qui concernent les moyens de faire revenir sûrement les Gallions en Europe, dont le trésor consiste en quarante millions de pièces de huit, tant en especes monoyées qu'en vaisselle d'argent. Ce trésor, si l'on dit juste, sera amené à *Cadix*, sous l'escorte d'une partie de la Flotte Françoisse, qui se trouve actuellement aux Indes. En attendant, la Cour a

accepté une offre de cent mille piaſtres qui lui a été faite par le Corps des Marchands de Madrid, avec la condition de ſupprimer une impoſition de 4. pour 100. qui avoit été miſe depuis peu ſur les marchandises étrangères. Par là les droits ſur ces marchandises ne ſont pas plus hauts que par le paſſé.

VIII. En conſequence du raport des Comiſſaires qui ont examiné la conduite du précédent Gouverneur de *Porto-Bello* en *Amérique*, & qui paroifſoit avoir rendu ſi légèrement cette Place aux Anglois, le Roi n'a impoſé d'autre peine à ce Gouverneur, que de garder quelques années de priſon.

IX. Du nombre des Bâtimens de conſequence enlevés ſur les Anglois depuis peu, on peut compter deux Brigantins Anglois qui furent conduits au mois de Fevrier à *St. Sebaſtien*, par l'Armateur Don Pedre Ignace de Goicocchea, & dont il ſ'empara le 24. Janvier vers le 46. degré de Latitude Septentrionale. L'un de ces Brigantins nommé le *St. Charles & Ste. Brigitte*, & qui eſt du port de 80. tonneaux, faiſoit voile pour la *nouvelle Yorck*, & l'autre nommé le *St. Thomas*, étoit deſtiné pour *Porto* en Portugal; mais leur charge ne conſiſtoit qu'en charbon de pierre, & il y avoit à bord du premier, outre l'Equipage, 46. paſſagers. L'Armateur Eſpagnol, quelques jours après avoir fait ces deux priſes, a enlevé encore entre le 48. & le 49. degré de Latitude la Fregate Angloiſe le *Sublay* de 90. tonneaux, qui portoit des munitions à *Gibraltar*; d'où l'on apprend que l'Amiral Anglois Haddock continué d'être dans la Baye de cette Ville, qu'il a détaché cinq Vaiſſeaux de guerre de ceux qu'il commande, pour aller croiſer

eroiser du côté de *Malaga*, d'*Alicante* & de *Carthagene*; & que le *Hargrave*, Vaisseau Armateur Anglois, s'est emparé de cinq petits Bâtimens Espagnols qu'il a conduits à *Gibraltar*, qu'il en a aussi brulé un, & coulé un autre à fonds.

X. Ce qu'on apprend de l'*Amérique*, n'est d'aucune importance, n'y ayant rien qui s'y soit passé entre les Troupes du Roi & les Anglois: Un Vaisseau d'avis dépêché par Mr. de las Torres qui commande la Flotte de S. M. n'annonce rien, si ce n'est que dix de ses Vaisseaux sont en très-bon état; que 4. autres qui avoient souffert par les gros tems devoient le joindre aussi-tôt qu'ils seroient réparés; & que les Anglois, sur l'avis de l'arrivée des Escadres Françoises, s'étoient retirés à la *Jamaïque*. Par le même Vaisseaux d'avis on apprend, que le Marquis de Grazia-Real & Mr. Eslava sont arrivés à leurs Viceroyautés, & y font les dispositions convenables pour être en état de faire face à l'ennemi.

XI. Tous les avis venus du *Portugal* ne portent que ce qui suit; sçavoir, que les deux Flottes destinées pour le *Bresil*, ont mis le 14. Janvier à la voile, au nombre de 40. Vaisseaux Marchands, escortés par deux Vaisseaux de guerre: Que le 16. pendant qu'on célébroit la fête de saint Vincent, Protecteur du Royaume de Portugal, le Roi reçut un Courier extraordinaire de Rome avec l'agréable nouvelle de l'entière conclusion de l'accordement avec le St. Siège, au sujet des Evêchés de ce Royaume, & avec les Bulles Papales pour ceux qui étoient vacans: Qu'en conséquence le Cardinal, Patriarche de Lisbonne, accompagné de deux Evêques, fit le 5. Fevrier la cérémonie de sacrer
trois

trois Evêques ; le premier fut le Sérénissime Infant Don Joseph , troisième fils du Roi qui a été pourvû de l'Archevêché de *Braga* , & les autres , l'Archevêque de *Bahia* , & l'Evêque de *Rio de Janneyro* ; cérémonie à laquelle le Roi , les Infants & les Infantes ont assisté : Que le public est toujours dans de grandes inquiétudes par rapport à *Goa* , parce que le nombre des Indiens accroît de jour en jour devant cette Place , & qu'elle ne peut être défendue qu'avec un puissant secours , qu'on lui fait espérer de la part de la France , mais sous des conditions dont on parle différemment.

F R A N C E.

I. **O**N a dans un point de vue à la Cour tous les événemens qui peuvent se présenter des affaires également importantes & singulières dont l'Europe entière se trouve agitée , sans que pour cela il se change rien dans le système qu'on s'y est fait. On veut toujours que l'Espagne ne vienne pas à succomber sous les efforts de la Puissance Britannique , ni aux *Indes* , ni en *Europe* ; les Escadres envoyées en *Amérique* en font preuve , avec la construction de plusieurs Vaisseaux neufs déjà lancés à l'eau à *Brest* , & l'équipement du reste des Vaisseaux du Roi dans tous les Ports de la Monarchie qui ne discontinuë point , & dont quelques-uns sont destinés à former une Flotte d'observation : On le veut , tandis qu'en favorisant de la sorte l'Espagne , & qu'on se prête à ramener en sûreté des *Indes* en *Europe* le trésor chargé sur les Galions , on lui refuse le passage par le Royaume des Troupes qu'elle paroît dans le dessein d'envoyer en *Italie*. Il est d'un autre côté fort apparent que pendant qu'on ne négligera rien de ce
qui

qui pourra contribuer à conserver la tranquillité en Allemagne, en faisant sur-tout entendre raison au Roi de Prusse, on n'aura pas la moindre part à l'Élection d'un futur Empereur, non-obstant des déclarations dont on auroit pû tirer d'abord que l'on n'agit en cela purement qu'en faveur de la liberté des Suffrages Electoraux : Car le Roi a presentement des Ministres chez tous les Electeurs : Mr. de Busly est à *Londres* ; Mr. de Valori à *Berlin* ; Mr. de Blondel à *Mayence* ; Mr. de la Basseque à *Coblentz* ; Mr. de Sade à *Bonn* ; Mr. de Tilly à *Manheim*, & à *Vienne*, *Dresde*, *Münich*, ceux qui y sont ordinairement pour menager ses intérêts ; le tout non compris la grande & magnifique Ambassade de Sa Maj. à la Diette de *Francfort*, en la personne de Mr. le Comte de Belleisle, élevé, comme nous l'avons dit, à la Dignité de Maréchal de France. On prend garde encore à ce qui peut arriver des differends entre la *Russie* & la *Suede*, puisqu'il le Roi a envoyé depuis quelque-tems de nouvelles Lettres de créance au Marquis de la Chetardie, son Ambassadeur à la Cour de *Petersbourg*, & lui a fait sçavoir ses intentions sur la conduite qu'il devra tenir. Le Comte de Tessin, Ministre de S. M. Suedoise, est aussi toujours à *Paris* conferant avec ceux de la Cour ; son départ pour retourner à *Stockholm* ne paroissant plus de saison : Il en est de même de celui de Mr. de Van Hœy, Ministre de la Republique d'Hollande, ayant reçu depuis peu ordre des Etats Généraux ses Maîtres de ne point quitter la Cour.

II. On publie que les Troupes du Roi, lesquelles restent toujours sur le pied qu'elles sont, c'est-à-dire, sans augmentation, feront bientôt
differens

différens campemens, & que ces campemens ont pour objet d'observer les mouvemens de quelques Puissances, & d'être à portée de secourir la Reine de Hongrie & de Bohême : Mais le tems nous découvrira si on parle juste en ceci ; & si l'on désigne, comme on le publie encore, dans les instructions de Mr. le Maréchal de Belleisle, & des Ministres du Roi aux diverses Cours de l'Empire, le Prince à l'Élection duquel ils doivent s'opposer sans dissimulation.

III. Sur ce que la plupart des Electeurs n'ont pas jugé convenable de différer la Diette d'Élection d'un nouvel Empereur, Mr. le Maréchal de Bellisle qui ne comptoit partir de Paris que le 10. Mars pour s'y rendre, s'est mis le 4. en chemin avec le Chevalier son frere. Etant arrivé à son Gouvernement de Metz, l'Abbé Rabet, Doyen de Saint Sauveur, lui fit le compliment que voici à la tête de son Chapitre. « MON-
» SEIGNEUR, le Chapitre de Saint Sauveur
» vient vous présenter ses plus profonds res-
» pects, & vous témoigner sa joye de la justice
» que le Roi a renduë à vôtre merite, en nom-
» mant Votre Excellence, Ambassadeur Extraor-
» dinaire à Francfort. Ce Monarque, *Monsei-*
» gneur, a connu vôtre valeur à la tête des
» Armées, il veut encore faire connoître l'é-
» renduë de vôtre génie, & ce que vous valez,
» en homme politique, à manier les affaires
» les plus délicates. En un mot, ce Grand
» Roi vient de mettre le dernier sceau à toutes
» vos vertus ; nos vœux & nos desirs, *Monsei-*
» gneur, sont pleinement satisfaits. »

De Metz, où Son Excellence ne s'est arrêtée que peu de jours, Elle a continué sa route vers *Francfort*, par les Cours des Electeurs que nous
avons

avons nommés. Nous avons dit aussi que Mr. le Comte de Segur, Lieutenant-Général, commandera dans les trois Evêchés en son absence. Mr. le Comte de Montijo, qui va remplir à *Francfort* de la part du Roi d'Espagne la même commission que le Maréchal de Belleille de la part du Roi, va aussi se mettre en route vers cette Ville, & partir incessamment de *Paris* pour s'y rendre.

• IV. La Cour reçoit de tems en tems des plaintes au sujet des visites que les Navires François qui se rendent dans les Ports d'Espagne & de Portugal sont obligés d'essuyer de la part des Armateurs Anglois, qui les obligent d'amener, sous prétexte qu'ils ont à bord des munitions destinées pour les Espagnols. Comme il est venu de pareilles plaintes de l'*Amérique*, & surtout à l'égard d'une Corvette commandée par le Marquis de Chavagnac, on a dépêché de *Versailles* un Courier pour *Londres*, avec ordre à Mr. de Bussy, Ministre du Roi, d'y faire des représentations convenables. On sçait sur ce sujet, que c'est un Capitaine nommé Herbert, & Commandant d'un Vaisseau de guerre Anglois, qui a attaqué cette Corvette, après avoir prétendu obliger Mr. de Chavagnac à bailler son Pavillon, à laisser visiter son Vaisseau, & à lui remettre ses dépêches : Que le refus de cet Officier lui ayant attiré une bordée de la part du Capitaine Anglois, & la Corvette ayant fait feu sur celui-ci de toute son Artillerie & de sa mousqueterie, cette résistance a servi de prétexte au Sr. Herbert pour s'emparer du Bâtiment & le conduire à la *Jamaïque*. Mais on a lieu de croire que cette affaire ne tirera point à conséquence, parce qu'on sçait que Mr. Vernon, Amiral de

la Flotte Angloise aux Indes ; informé des circonstances de cette prise , blâma d'abord la conduite du Capitaine qui l'avoit faite , & écrivit une Lettre au Gouverneur de *Saint Domingue* , pour lui témoigner le déplaisir qu'il concevoit de la démarche inconsidérée de ce Capitaine ; mais que c'étoit au Souverain & non pas à lui à prononcer là-dessus ; que cependant , comme la Corvette étoit fort endommagée , il la faisoit réparer , pour la faire conduire sûrement à *St. Domingue*. Ce procédé de l'Amiral Anglois , & le bon traitement qu'il fait faire à Mr. de Chavagnac & à tout l'Equipage du Bâtiment conduit à la *Jamaïque* , font concevoir de lui une haute idée.

V. On apprend de *Nantes* & des differens autres Ports du Royaume , qu'il y arrive toujours beaucoup de Bâtimens chargés de grains ; ce qui ramene l'abondance dans *Paris* , & y fait diminuer le prix du pain , dont la disette peut avoir occasionné le grand nombre de voleurs qu'il y a depuis un tems dans cette Capitale & aux environs. Les prisons n'en ont jamais été si remplies , sur-tout à *Versailles* , où vingt-un tant hommes que femmes furent condamnés à mort depuis le 6. Fevrier jusqu'au 28. , & dont sept ont été rompus vifs ; quelques autres l'ont été en effigie.

VI. Il paroît une Déclaration du Roi donnée à *Versailles* le 31. Janvier & enregistré au Parlement le 17. Fevrier , par laquelle S. M. réitere ses défenses à ceux qui ont fait profession de la Religion prétendue réformée , de vendre leurs Biens pendant trois ans. En voici la teneur.

LOUIS *Éc.* Par nôtre Déclaration du 3. Fevrier 1738. ayant fait défenses à ceux de nos
Sujets

Sujets qui ont été de la Religion prétendue réformée, de vendre, sans permission pendant trois ans, à compter du 12. Mars ensuivant, leurs Biens immeubles ou l'universalité de leurs meubles; & les mêmes raisons qui Nous ont déterminé à la rendre, subsistans encore, Nous avons jugé à propos de renouveler ces défenses pendant un pareil délai. A ces causes &c. voulons & Nous plait, que les précédentes Déclarations soient exécutées selon leur forme & teneur; & conformément à icelles, Nous avons fait & faisons très-expresses inhibitions & défenses à ceux de nos Sujets qui ont fait profession de la Religion prétendue Réformée, de vendre, durant le tems de trois ans, à compter du 12. Mars prochain, les Biens immeubles qui leur appartiennent, ou l'universalité de leurs meubles & effets mobiliers, sans en avoir obtenu la permission de Nous, par un Brevet qui sera expédié par l'un de nos Secretaires d'Etat & de nos Commandemens, pour la somme de trois mille livres & au-dessus, & des Intendans & Commissaires départis pour l'exécution de nos Ordres dans les Généralités, ou Provinces où ils sont demeurans, pour les sommes au-dessous de trois mille livres. Nous faisons pareillement défenses à nosdits Sujets de disposer de leurs Biens immeubles & de l'universalité de leurs meubles & effets mobiliers par donation entre vifs, durant lesdites trois années, si ce n'est en faveur, & par les Contrats de mariage de leurs enfans & petits enfans, ou de leurs héritiers présomptifs demeurans dans ce Royaume, au défaut des descendans en ligne directe, &c.

VII. Le Marquis de Breteuil, Secrétaire d'Etat au Département de la guerre, a été nommé Ministre d'Etat, & a pris séance en cette qualité au Conseil d'Etat du Roi. Le Bailly de Tencin,

cin, frere du Cardinal de ce nom, remplit actuellement l'Ambassade de la Religion de Malthe, ayant été nommé depuis peu à ce poste par le Grand Maître de Malthe dont nous annonçons l'élevation avec la mort de Son Prédecesseur, au dernier article de ce Journal.

VIII. Au mois de Fevrier le Reverend Pere Augustin de Rocquevert, Chanoine Régulier de de la Maison de Prémontré, Abbé de Claire-Fontaine, transférée à Villers - Cottraï, Vicaire Général de France & de l'Ordre, Prélat d'un mérite très-distingué, fut unanimement élu Abbé de Prémontré, & Général des Chanoines Réguliers de ce nom, sous la Regle de Saint Augustin. Le 4. Mars s'étant rendu à Versailles, il eut l'honneur d'y présenter ses respects au Roi qui lui fit un gracieux accueil.

L'Abbaye de Prémontré, Chef d'Ordre, Diocèse de Laon en Laonnois, jouit du droit de s'élire un Abbé, qui en même-tems est Général perpétuel de l'Ordre, suivant l'établissement de Saint Norbert, son Instituteur & premier Abbé Général, au commencement du douzième siècle.

A R T I C L E V.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en
ANGLETERRE, en HOLLANDE
& aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.*

I. **A**ngleterre. Depuis l'arrivée à Londres du Comte de Truchses - Walbourg, en qualité de Ministre du Roi de Prusse, il employé toute sa Réthorique dans les conférences qu'il a avec ceux du Roi, pour justifier le procédé de sa Cour dans l'entreprise faite sur la *Silésie*,
&c.

& en même-tems il leur fait la proposition que Sa Maj. Prussienne ne s'éloignera pas de remettre la décision de tout le différend à l'arbitrage de la Grande Bretagne & de la Hollande; proposition, qui doit même avoir été accompagnée, comme on le prétend, d'une demande au Roi d'employer ses bons offices pour disposer la Reine de Hongrie & de Bohême à accepter les conditions que la Cour de *Berlin* lui a fait offrir. On a vû des Couriers partir pour *Vienne* avec des dépêches pour Mr. de Robinson, après quelques-unes des conférences de Mr. de Truchses-Walbourg, il est vrai : Il est indubitable aussi que leurs dépêches ont regardé un accommodement à faire : Nous avons fait remarquer quelque chose là-dessus à l'Article de *Vienne*. Cependant il est probable que le Roi n'a pas jugé les propositions du Ministre Prussien bien praticables dans des circonstances, où il paroîtroit peu convenable de donner aux autres Puissances l'exemple de s'écarter des engagements contractés par la garantie de la Pragmatique-Sanction du feu Empereur; & il n'est pas qu'on ne porte ici le jugement équitable qu'on porte par-tout ailleurs, que supposé que la Reine, héritière universelle du feu Empereur, ne refusât point de soumettre ses droits à la décision des Puissances Maritimes, sa gloire ne lui permettroit jamais de le faire qu'à condition que les choses fussent remises sur le pied qu'elles étoient à la mort de ce Monarque. Aussi le Comte d'Ostein, Ministre de cette Souveraine, insiste-t-il constamment sur l'accomplissement des engagements de la Couronne & du Roi en particulier, & il peut les attendre, considéré la bonne intelligence qui regne entre cette Cour & celle

de

de Vienne. Mais comme on ne veut point faire cesser la voye de conciliation tant qu'il y a espérance de réussir par ce moyen, on attendra, avant de se déterminer sur le parti à prendre, le succès d'une commission donnée à ce sujet au Baron de Schwiegelt, Conseiller du Conseil de guerre à *Hannover*, & qui s'est rendu de la part du Roi à *Berlin*.

Une marque encore de la bonne intelligence avec la Cour de Vienne, qui, d'ailleurs peut influer aussi sur les précautions ordinaires de la Couronne dans la conjoncture où elle se trouve avec l'Espagne c'est qu'à la réquisition du Comte d'Oslein, on tient six Vaisseaux prêts à mettre à la voile pour aller dans la *Méditerranée* renforcer l'Escadre du Contr'Amiral Haddock, qui, avec ce renfort, aura seize Vaisseaux de guerre, une Galliotte à bombes, & trois Brulots, non compris les Vaisseaux destinés à escorter les Bâtimens Marchands. Par-là on doit croire que cette Flotte sera plus que suffisante pour empêcher la Cour d'Espagne à faire passer par mer des Troupes en *Italie*.

II. Par la facilité que les Officiers trouvent à enrôler du monde, les onze nouveaux Regimens qu'on a résolu de former, ne manqueront pas d'être bientôt complets, le Roi en nomma le 18. Février tous les Capitaines. Une partie du Parlement avoit voulu se soulever encore contre cette augmentation des Troupes de terre dans une de ses séances, mais le parti de la Cour qui y est le plus fort, n'eut pas beaucoup de peine à prévaloir. C'est là un article qu'on a remarqué comme de conséquence avoir été agité au Parlement lequel continué de traiter les affaires du dedans plus que celles du dehors ;

il ne doit se séparer que le 30. du présent mois d'Avril; le tems en est fixé. On voit à *Londres* des listes contenant les noms des Membres de la Chambre des Seigneurs & de celle des Communes qui ont opiné pour & contre une Adresse par laquelle on proposoit de demander au Roi qu'il dépouillât le Chevalier Robert Walpole de ses Charges & de ses Emplois, & qu'il le bannit de sa présence; Adresse qui a été rejetée avec une pluralité de voix considérable: Elle a occupé plusieurs séances, dans lesquelles il y eut des débats extraordinaires; tandis que l'Attaqué défendoit lui-même sa propre cause avec une modération & une solidité qui ont convaincu de plus en plus tout le monde de sa sagesse & de la profondeur de son génie: Il étoit acculé de plusieurs malversations qui n'ont pû être prouvées. Ce coup lui étoit préparé de longue main. Mais il a sçu le parer, & triompher. Cependant il reste, comme on le voit, plusieurs Communautés dans le Royaume qui demandent qu'on exclue des prochaines Elections ceux qui n'ont pas donné leurs voix pour l'Adresse. On remarque quant à ces Elections, que plus le tems en approche, & plus le mouvement augmente dans les Provinces par rapport au choix des nouveaux représentans à faire dans la Chambre des Communes. Mais la plus saine & la plus grande partie de la Nation pense toujours que le parti de la Cour qui a depuis long-tems la supériorité au Parlement, ne manquera pas de l'avoir encore cette fois-ci.

III. Le Prince de Galles dont l'affaire est toujours au même état, n'a manqué de se trouver à aucune des assemblées du Parlement où il a été question de l'Adresse contre Mr. de

Walpole : Il s'est trouvé également à toutes les autres qui ont présenté de grands débats , pour les entendre. Le 2. Fevrier il fut résolu dans le Conseil du Roi que ce Prince & toute la Famille Royale seroient nommés dans les Prières du soir & du matin , & dans toutes les parties du Service divin ordinaire & extraordinaire , de la maniere suivante : S. A. R. *Frederic, Prince de Galles, la Princesse de Galles, le Duc, les Princesses, la lignée du Prince & de la Princesse de Galles, & toute la Famille Royale.*

IV. On a avis qu'une Chaloupe nommée le *Fly* s'est emparée, à peu de distance du Port de *Lisbonne*, d'un Bâtiment Espagnol sur lequel il y avoit un Capitaine, un Lieutenant, 19. Soldats & 11. Matelots qui ont été faits prisonniers, & que ce Bâtiment étoit chargé de differens attirails & d'habits pour les Soldats. On apprend en même-tems que quelques prises ont été faites aux Indes sur les Espagnols; & sur-tout d'un Vaisseau d'ayis de cette Nation pris par le Capitaine *Rentone* arrivé de la *Jamaïque*, lequel a eu le bonheur de s'en emparer dans son retour, avec tant de succès, que les Espagnols n'ont pas eu le tems de jeter leurs Lettres en mer; ces Lettres qu'on publie d'importance, ont été apportées à la Cour. On a aussi avis des *Indes*, que les Escadres de France se sont jointes à la *Caille de St. Louis*, & qu'on en croit une partie destinée à ramener en Espagne le trésor des Gallions

V. La Cour reçut le 3. Mars des Lettres du Chevalier *Chaloner-Ogle* datées de la *Dominique* du 4. Fevrier, par lesquelles il l'informe que le 30. Decembre il avoit jetté l'ancre dans cette Baye avec la Flotte qu'il a sous ses ordres, qu'il

qu'il y avoit été joint par les Vaisseaux de guerre le *Rippon* & l'*Torck* qui furent séparés de lui le 12. Novembre à 66. lieues du Cap *Lezard* par la même tempête qui sépara aussi les Vaisseaux le *Cumberland*, le *Prince d'Orange*, le *Superbe*, le *Buckingham*, le *Montagu* & la *Princesse Royale*; & que le Commandant d'un des Navires qui portoit les vivres, lequel avoit relâché à *Antigon*, lui avoit mandé qu'il avoit été séparé le 19. Decembre du Vaisseau de guerre le *Montagu*, & de plusieurs Bâtimens de transport. Le Chevalier *Ogle* dit encore dans ses Lettres, que comme le rendez-vous des Vaisseaux chargés de Troupes & de munitions avoit été indiqué, en cas de séparation, à l'Isle de *St. Christophe*, il ne doutoit pas que ceux qui manquoient, n'y fussent déjà arrivés: Que le 5. il devoit remettre à la voile pour se rendre à la *Jamaïque*: Que le Lord *Cathcart*, Général & Commandant en chef des Troupes du Roi, fut attaqué de la dysenterie, sur la Flotte, le 19. Decembre, & qu'il en mourut le 31.: Qu'après sa mort le Brigadier Général *Wentworth* a pris le commandement des Troupes de S. M.: Que le Général *Fleming*, Lieutenant-Gouverneur des *Isles sous le vent*, étoit décédé aussi dans l'Isle de *St. Christophe*: Et que Mr. *Gascoigne*, Chef d'Escadre, & qui commandoit sous lui, Chevalier *Ogle*, & montoit le Vaisseau de guerre le *Torbay*, étoit encore décédé. Telles sont les principales nouvelles qu'on reçoit de l'*Amérique*. On apprendra dans la suite, si, après la jonction du Chevalier *Chaloner-Ogle*, qui doit s'être faite présentement, l'on aura tenté quelque chose contre les Ports d'Espagne que l'on menace depuis si long-tems, & entr'autres contre la *Havane*.

VI. *Hollande.* On a reçu à la Haye le consentement de toutes les Provinces de la République pour la seconde augmentation des Troupes ; il est à croire ainsi que les ordres en conséquence seront expédiés incessamment. On y a reçu aussi le consentement de la Reine de Hongrie & de Bohême à la proposition qui lui a été faite de permettre qu'on leve des recrues dans les Pays-Bas Autrichiens, pour le service des Régimens Hollandois qui sont en garnison dans les Places de la Barrière. On ne s'attend cependant à rien d'éclatant de la part des Seigneurs Etats Généraux dans la conjoncture présente, du moins de si-tôt ; le tems est encore devoüé aux délibérations sur les grandes affaires, dont les principales Cours de l'Europe se trouvent agitées, & ces délibérations sont l'objet de l'Assemblée actuelle de L. H. P., dans laquelle elles ont conféré toutes les Charges vacantes tant militaires que civiles.

Le Baron de Reischach, nouvel Envoyé de la Reine de Hongrie & de Bohême auprès de cette République, arriva le 8. Mars à *La Haye*, & depuis il a remis ses Lettres de créance en cette qualité au Président de semaine des Etats Généraux. Ce Ministre avoit été nommé pour assister au reglement des limites de la Lorraine, & il a résidé à *Nancy* jusqu'au tems qu'il eut ordre d'aller à *Bruxelles*, & d'y attendre ses instructions pour se rendre à *La Haye* : Il est déjà entré en conférences avec les Ministres de la République, & l'on commence à remarquer qu'il est d'une grande union avec le Ministre de la Grande-Bretagne.

VII. *Pays-Bas.* Les differends entre ces Pays & l'Etat de Liege étoient sur le point d'être terminés

minés au mois de Fevrier, & il ne paroïssoit plus que le sceau à mettre à l'accommodement; le Tarif pour la levée des droirs sur les marchandises des deux Etats devoit, dit-on, être remis en conséquence sur le pied où il étoit en 1708., & le reste des difficultés touchant le commerce, réglé par des Commissaires de part & d'autre: Cependant rien n'a été conclu, & si l'on en vouloit croire à quelques bruits, l'accommodement est de nouveau traversé de manière à faire craindre qu'il l'est encore pour long-tems.

La santé de la Sér. Archiduchesse Gouvernante Gén., est entièrement rétablie, & S. A. R. reçut à cette occasion le 26. Fevrier les complimens de la Noblesse des deux sexes & des Ministres Etrangers.

ARTICLE VI.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable au
NORD, depuis le mois dernier.*

I. **R**ussie. On sçait que cette Cour a depuis peu renouvelé un Traité avec le Roi de Prusse. C'est le Traité d'Alliance défensive qui a subsisté avec ce Prince, & par lequel on s'engage à se secourir mutuellement; d'où l'on a pris la pensée que l'entreprise de S. M. Prussienne sur la *Silésie* ne s'étoit point faite sans qu'elle se fût assurée au préalable du côté de la *Russie*: Cependant le Comte d'Osterman a déclaré au Marquis de Botta, Ministre de la Reine d'Hongrie & de Bohême, que ce renouvellement n'apportera aucun préjudice à l'Alliance qui est entre la Russie & la Maison d'Autriche. Mais celui-ci

n'en n'insiste pas moins à demander qu'on fasse marcher un corps d'Armée, soit pour aller directement au secours de la Souveraine, soit pour faire quelque diversion avantageuse à ses intérêts ; & le Baron de Mardefeld , Ministre de Prusse, fait de son côté d'autres instances pour engager la Cour à ne point rompre par là l'Alliance qu'on vient de renouveler. On est curieux , dans de pareilles circonstances de voir ce qui pourra s'en présenter. En attendant , & non-obstant les plus grandes apparences que les affaires avec la Couronne de Suede sont pacifiées , on fait toujours des préparatifs de guerre, par mer & par terre , & les derniers ordres là-dessus sont , de lever en toute diligence trente mille recrues , & que les Officiers absens de leurs Régimens ayent à s'y retrouver incessamment.

II. La Cour n'a fait encore augmenter que de 4. Régimens le nombre des Troupes qu'elle a en *Courlande*. Ces Régimens s'y sont rendus de la *Livonie*. Mais en même-tems la Cour a donné de fortes assurances aux Courlandois que cette augmentation n'avoit pour but que d'assurer leur tranquillité , & de prévenir qu'ils ne soient inquiétés de la part de quelques Etats voisins. Cependant on sçait que les Polonois font de l'affaire de *Courlande* le principal objet de leur attention ; que les Sénateurs qui sont à *Varsovie* , tiennent là-dessus de frequentes conférences , & que le Palatin de *Kiovie* , Grand Général de l'Armée de la Couronne , s'est rendu à *Groszschin* , & a donné ordre de faire avancer quelques Détachemens de cette Armée dans les Palatinats de *Cracovie* & de *Poznanie*. Mais cette précaution du Grand Général de l'Armée de la Couronne de Pologne, peut être plutôt occasionnée

fionnée pour l'affaire de la Silésie, & que le Royaume n'en reçoive point de mauvaises influences. Quoiqu'il en soit, les Etats du Duché de *Courlande* doivent s'assembler bientôt afin de procéder à l'élection d'un nouveau Duc. Les aspirans à cette dignité que l'on met sur les rangs, sont, un des Princes de la Maison de Brunswick, un de celle de Brandebourg, un Prince Polonois, le Comte Poniatowski, dont les talens & les grandes qualités sont très-connus, & le Comte Maurice de Saxe, qui, comme on peut en avoir encore la mémoire, a déjà prétendu à ce poste par un mariage dont il étoit question avec la feu Czarine, alors Duchesse Douairière de *Courlande*.

III. Quel que puisse être le Prince à pourvoir du Duché de *Courlande*, il est toujours certain que celui pour lequel la Russie se déclarera, ne manquera point d'y avoir bonne part; mais les Courlandois espèrent de l'avoir chez eux, & que quelques affaires qu'il puisse avoir d'ailleurs, les leurs lui seront préférables: Qu'enfin il n'en fera pas pour la résidence comme de leur ci-devant Duc, dont il nous reste à faire voir la fin de toute sa fortune, & la décision de son sort qui est enfin portée.

IV. On avoit proposé d'abord d'envoyer le ci-devant Duc de *Courlande* à *Oranienbourg* en *Ukraine*, ou à *Tobolska* Capitale de la *Siberie*: On a réglé depuis de l'exiler effectivement en ce Pays-là; mais à *Jenifeskoi*, l'une des Villes les plus avancées en la *Siberie*, & située sur la Rivière de *Jenisea*, dans la partie la plus fertile & la plus agréable de cette Province. On a attendu, ce semble, qu'il revint des accès de délire dans lesquels il tomboit de tems en tems pour
lui

*Sentence
du ci - de-
vant Duc
de Cour-
lande.*

lui prononcer sa sentence, quoique l'état feint ou réel de ce prisonnier n'eut point arrêté le cours de la justice. Il y eut donc le 6. Fevrier une conference secrete sur son sujet chez la Princesse Régente à laquelle assisterent les principaux Ministres; une assemblée extraordinaire du Sinode, de la Généralité, des Ministres & des Sénateurs suivit le lendemain; le 8. & le 9. il y en eut une seconde & une troisième. Dans la premiere il a été décidé que *Jean-Ernest de Biron*, ci-devant Duc de Courlande étoit criminel de Leze-Majesté au premier chef, de Haute-Trahison & de Pécumat. Dans la seconde Assemblée on a dressé la sentence qui le condamne à perdre la vie; Et dans la troisième, cette sentence fut signée par les trois Ordres de l'Etat, de même qu'un Manifeste qui sera publiée incessamment, & par lequel on fera connoître toute la conduite que le ci-devant Duc de Courlande a tenuë depuis le tems de son élévation jusqu'à celui de sa disgrâce, & tout ce qui regarde Mrs. Charles & Gustave de Biron, le Général de Bismatck, & les autres qui ont eu part à la confiance du Duc. La décision du Sinode est remarquable; elle est conçue à peu près en ces termes : *Nous déclarons dans toute la sincérité de nos cœurs, & comme si nous étions devant le Tribunal redoutable du Très-Haut, que, vu les crimes commis par Jean-Ernest de Biron, ci-devant Duc de Courlande, nous sommes persuadés qu'il a encouru la punition de mort, suivant toutes les Loix divines & humaines; & nous sommes prêts à rendre compte de notre jugement, lorsque nous paraîtrons devant la face du Tout-Puissant &c.*

Mais cette sentence fut adoucie en même-tems qu'elle fut dressée. Mr. de Biron ne perdra point

La vie, la Princesse Régente lui a fait grace au nom du jeune Czar son fils, & il sera conduit à l'exil qui lui est préparé à *Jemisleskoi*, où un Ingénieur de la Cour a été envoyé afin de lui faire bâtir une maison. Cette maison consistera en un Bâtiment de bois avec une cour au milieu ; toutes les chambres de ce Bâtiment n'auront des fenêtres que du côté de la cour, & il sera entouré d'un double rang de palissades & d'un large fossé. Telle sera la demeure du ci-devant Duc de Courlande pour y finir ses jours : Il sera gardé par un Officier & quinze Soldats que le Gouverneur de *Jemisleskoi* fera relever de tems en tems : Son Epouse & toute sa Famille doivent l'y suivre ; c'est cependant ce qu'on ne saura positivement qu'après que Mr. de Biron sera amené de *Schliessebourg* où il est encore, dans la Citadelle de *Petersbourg*, pour y recevoir sa sentence, & y demeurer jusqu'au tems qu'il sera envoyé à son exil.

V. La Grande Duchesse Régente a fait payer depuis peu au Duc Charles - Leopold de Mecklembourg, son pere, tous les arrérages de la pension qu'il tire de la Couronne de Russie & lui a donné des assurances qu'elle ne negligera rien de ce qui dépendra d'elle pour qu'il soit rétabli dans la paisible possession de son Duché. Cette Princesse a accordé aussi sur la fin de Février des graces signalées à quelques - unes des Familles dont les Chefs furent mis à mort sous le dernier regne, considerant à cet égard qu'il étoit contre l'équité que ces Familles souffrissent du malheur de leurs parens : Elle a aussi jetté un regard favorable sur les quatre filles de l'infortuné Comte de Wolinski, Ministre d'Etat, qui depuis son exécution étoient enfermées dans un Couvent : Elle les a fait remettre en liberté, & leur

leur a accordé pour leur subsistance le revenu d'une Terre que ce Ministre possédoit en *Ingermanie*.

VI. L'Ambassadeur Turc que nous avons dit le mois passé être arrivé à *Moscow*, n'étoit attendu à *Petersbourg* que sur la fin de Février. On croit qu'il a ordre d'assurer la Grande Princesse Régente que la Porte Ottomane a résolu de continuer la paix avec la Russie sur le pied qu'elle a été conclue à *Belgrade*; mais qu'il pourroit bien objecter quelques difficultés sur le reglement des limites, car on a quelque vent de ceci; l'on a même dépêché un Courier avec des instructions à ce sujet à Mr. de Romansoff qui est en chemin vers *Constantinople*, en qualité d'Ambassadeur du Czar. Un Ambassadeur, que *Thamas-Kouly-Kan*, Sophi de Perse, envoie aussi au Jeune Czar, doit y être arrivé au mois de Mars. On apprend par le canal de cet Ambassadeur Persan qui est en chemin, & par toutes les Lettres de la frontiere de Perse, que *Thamas-Kouly-Kan*, depuis qu'il est revenu de son expédition contre le *Grand Mogol*, a soumis à son obéissance *Buchara*, Capitale de la *Grande Bucharie*, après une Bataille gagnée sur les Tartares-Usbecks, & qu'ensuite il s'est rendu maître de toute la *Grande Bucharie*, qui est une Province de 150. lieues d'Allemagne de longueur, & d'une longueur presque égale: Elle est située entre la *Perse*, les Etats du *Grand Mogol*, & le Pays des *Kalmouchs* tributaires de la Russie, & elle est d'une fertilité extraordinaire; les montagnes y abondent aussi en mines très-riches, que *Thamas-Kouly-Kan* a résolu de faire valoir.

V. *Suede*. Depuis que le Duc de Courlande a fait la chute, la Noblesse de ce Royaume ne
longe

songe plus qu'à finir les difficultés avec la Russie. Le Comité secret de la Diète délibère sur cet important article, comme aussi sur les mesures à prendre dans la conjoncture présente, & que l'honneur de la Nation, l'intérêt de la Couronne, & la sûreté du Royaume doivent décider de ces mesures. On ne laisse pas de continuer les préparatifs de guerre. Les Troupes ont été augmentées, & la Flotte est dans un très-bon état, puisqu'elle consiste en 22. Vaisseaux de guerre & dix Fregates. Mais on ne saura rien de positif sur ces armemens qu'après la séparation de la Diète. Celui de tous les Ministres Etrangers qui est en plus grande relation avec ceux de la Cour, est toujours celui de France: Il a eu, entr'autres, plusieurs conférences sur ce qui touche la Russie, & le maintien du Traité conclu pour dix ans entre cette Cour & S. M. Très-Christienne.

VII. *Danemarck.* On fait à *Copenhague* les mêmes dispositions, que si l'on devoit assembler un Corps de Troupes. Tous les Regimens ont reçu ordre de se tenir prêts à marcher. Ceux d'Infanterie doivent être augmentés de huit hommes par Compagnie, & ceux de Cavalerie de dix hommes. 25. hommes qui avoient été congédiés des deux Regimens des Gardes, ont été rengagés. On doit aussi augmenter le Corps d'Artillerie de 62. hommes. Avec ces dispositions, on en doit faire d'autres par rapport à la marine; car on parle d'équiper une Escadre de six Vaisseaux de guerre. On s'attend de plus que les six mille hommes qui sont à la solde d'Angleterre se mettront en marche sans plus de délai, pour être employés de la manière que S.

M. Britannique le jugera à propos, les ordres ayant été donnés à ce sujet à la réquisition de la Grande Bretagne. Le Comte de Schulenburg, ci-devant Ambassadeur en France, aura le Commandement en chef de ce Corps de Troupes.

ARTICLE VII.

Qui contient les Naissances, Mariages, & Morts des Princes & autres Personnes Illustres, depuis le mois dernier.

I. **N**aissances. Le 13. Mats entre deux & trois heures du matin, la Sérénissime Reine de Hongrie & de Bohême, Archiduchesse d'Autriche, &c. Epouse de S. A. R. le Grand Duc de Toscane, donna au monde un nouvel Archiduc, dont elle a été heureusement délivrée. Cette grande Naissance que le Ciel vient d'accorder aux vœux de toute la Chrétienté, & qui remplit en particulier ceux de l'Auguste Maison, & de tous les Peuples des vastes Etats dont la Reine est l'héritière universelle, fut annoncée de grand matin au peuple de Vienne par plusieurs décharges du Canon. Jamais joyen'a été pareille en cette Ville & ses Fauxbourgs, l'air n'a réenti pendant tout le jour que des cris redoublés d'une allegresse vraiment parfaite; & le soir il y eut par-tout de grandes illuminations. Les Couriers qu'on tenoit prêts, partirent d'abord pour toutes les Cours de l'Empire, pour celle de *Commerci*, & pour toutes les autres de l'Europe, où ils ont porté cette heureuse nouvelle. Le Cardinal de Colonitz, Archevêque de Vienne, a tenu le jeune Archiduc sur les fonts au nom du Pape comme premier Parrain :

ain, & le Prince de Saxe-Hildbourghausen au nom du Roi Auguste de Pologne, Electeur de Saxe, comme second Parain : Il reçut les noms de Joseph, Benoît, Auguste, Jean, Antoine, Michel, Adam. Après la cérémonie du Baptême, le Grand Duc son Pere le revêtit du Collier de l'Ordre de la Toison d'or, en presence de tous les Chevaliers de cet Ordre qui se trouvoient à Vienne. Les principales Villes des Pays de la Domination Autrichienne n'eurent pas plutôt la nouvelle de la naissance de l'Archiduc, que, sans attendre l'ordre de leur Cour, mais de leur propre mouvement, elles donnerent toutes les marques d'une joye sincere. On a aussi riré d'abord le Canon dans la plupart de ces Villes.

La Duchesse de Modene est accouchée au mois de Fevrier d'une Princesse.

II. *Mariages.* Celui du Marquis de l'Hôpital Saintmème, Mestre de Camp de Dragons, au service de France, fut célébré le 14. Fevrier à *Paris.*

Le Prince de Croy a depuis peu épousé Mademoiselle d'Harcourt fille du Duc de ce nom.

On parle encore d'un mariage entre le Prince fils aîné du Landgrave de Hesse-Darmstadt, & la Princesse fille du Prince Guillaume de Hesse-Cassel; mariage, s'il a lieu, qui terminera les differends qui subsistent entre ces deux Maisons sur la succession du Comté de *Hanau.*

III. *Morts.* Le 11. Fevrier mourut à *Paris* le Marquis de Verrac, Lieutenant Général des Armées du Roi Très-Christien &c. âgé de 72. ans.

La mort enleva le 12. dans la même Ville Messire Henri Bodville Robertes, Comte de
de

de Radnor, Vicomte de Bodmin, Seigneur Anglois.

Raymond Despuig, Grand Maître de l'Ordre de St. Jean de Jerusalem; mourut à *Malthe* le 15. du même mois : Il étoit d'une Famille des plus illustres de l'Île de *Mayorque*, & il étoit Grand Sénéchal & Bailli de *Mayorque*, lorsqu'il fut élu Grand Maître le 16. Decembre 1736. à la place d'Antoine-Emmanuel de Vilhena, mort le 12. du même mois. Le 18. qui étoit le troisième jour après sa mort & celui auquel se devoit faire l'élection de son Successeur, elle se fit d'une voix unanime, & après toutes les cérémonies usitées, en la personne de Don Emmanuel Pinto, Seigneur Portugais, & recommandable par ses grandes qualités. Ce nouveau Grand Maître de Malthe a nommé peu après son Election le Chevalier de Polastron, Secrétaire de ses Commandemens.

Le Marquis de Pignatelli est mort à *Monaco* après trois jours de maladie, en allant de *Madrid* à *Naples* pour exercer la Charge de Général de la Cavalerie du Roi des deux Siciles.

Le 16. Mr. Charles Steward, Vice-Amiral de l'Escadre Blanche en Angleterre, est mort à *Londres*.

Mr. Feydeau, Evêque de *Digne* en Provence, & ci-devant Général des Carmes, est aussi mort en son Diocèse.

La mort a encore enlevé depuis peu le Landgrave Henri de Hesse-Darmstadt, Lieutenant-Général des Armées du feu Empereur, âgé de 72. ans. Ce Prince a donné des marques de sa valeur en plusieurs occasions importantes. Il faisoit son séjour à *Butsbach* dans la *Wetteravie*, où il est mort.

Notis

des Princes, &c. Avril 1741.

Nous mettrons aussi au nombre des morts le fameux Marin de l'Empire Ottoman *Gianum Coggia*, dont nous avons eu sujet de parler quelquefois dans nos mémoires : Il est mort à la *Mecque*, où il étoit allé en pèlerinage au tombeau de Mahomet.

On a à ajouter à l'Article de *Silésie*, que la nuit du 8. au 9. Mars, les Prussiens, sous le commandement du Prince d'Anhalt-Dessau, s'étoient rendus maîtres du *Grand-Glogau*, & que le Comte de Wallis qui y commandoit & toute la Garnison, furent faits prisonniers de guerre. Il y auroit autre chose encore à joindre au même Article de *Silésie*, & de nouvelles fort intéressantes que l'Allemagne offre dès-à-présent ; mais nous les renvoyons à notre prochain Journal.

F I N.

A V I S.

ON avertit que l'on continue encore à donner des *Souscriptions* pour le *Dictionnaire Oeconomique*, qui s'imprime à *Commerci*, dont même le premier Tome est achevé d'imprimer.

*Extractum extensionis Privilegii Im-
pressorii Sacrae Cæsareæ & Catho-
licæ Majestatis, ad sexennium.*

EX Mandato Sacrae Cæsareæ & Catholicæ
Majestatis, omnibus & singulis Typographis
ac aliis quibuscumque Librariam negotiatio-
nem exercentibus, ferio firmiterque inhiibetur;
ne quisquam Libellum cui titulus *La Clef du
Cabinet*, (quem imprimendi soli Andreae Che-
valier, Bibliopolæ & Typographo Luxembur-
genfi facultas data est) inter Sacri Romani
Imperii, Regnorum & Dominiorum Suae Cæ-
sareæ & Catholicæ Majestatis hæreditariorum
fines, simili aliove charactere aut formâ excu-
dere, recudere, vel aliò excudendos seu recu-
dendos mittere, aut alibi etiam impressos
adducere, vendere & distrahere clam seu palam,
citrà supranominati Andreae Chevalier consen-
sum, audeat vel præsumat, sub pœnâ privationis
quorumcumque exemplarium, & insuper mul-
ctæ quinque Marcarum auri puri fisco Cæsareo,
& parti læsæ ex æquo decernendæ. Datûm
Viennæ 8. Augusti 1749. Infra scripti erant
CAROLUS. (L. S.) Vt. Jo. Ad. Comes de
Metzsch. Ad Mandatum Sacrae Cæsareæ Maje-
statis proprium. E. F. LIBER BARO DE
GLANDORFF.